

Grammaire Française

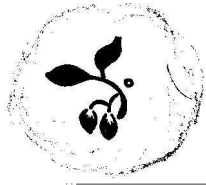
Cours moyen

Par

J. Calvet
Agrégé de l'Université
Professeur
à l'Institut catholique de Paris

C. Chompret
Licencié ès lettres
ancien Professeur
au Collège Stanislas

Huitième édition



PARIS
J. DE GIGORD, EDITEUR
Rue Cassette, 15
1931

TROISIEME PARTIE SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

Il nous faut maintenant étudier d'après quelles lois les mots s'assemblent en propositions, et les propositions en phrases.

C'est l'objet de la syntaxe.

Elle se divise en deux parties : la syntaxe des mots ; la syntaxe des propositions.

I. - SYNTAXE DES MOTS.

La syntaxe des mots règle les rapports des mots entre eux.

Ces rapports sont de trois sortes :

ou des rapports d'identité ;

ou des rapports de dépendance ou de subordination ;

ou des rapports d'égalité.

1° Quand deux mots d'une même proposition désignent ou qualifient un même être, il y a entre ces mots un rapport d'identité.

L'un de ces mots est alors épithète, attribut ou apposition de l'autre.

a) Epithète, il est placé près de l'autre mot et lui est étroitement lié :

Ex. : *Les enfants malheureux sont particulièrement dignes d'intérêt.*

b) Attribut, il est relié à l'autre mot par un verbe :

Ex. : *Ces enfants sont malheureux.*

c) Apposition, il est ordinairement séparé par une virgule de l'autre mot, et lui est relié à la manière de l'attribut d'une proposition relative elliptique :

Ex. : *Ces enfants, malheureux dès leur naissance, virent enfin paraître une lueur de bonheur (comme s'il y avait : ces enfants, qui avaient été malheureux, etc.).*

L'épithète, l'attribut et l'apposition peuvent se présenter sous deux formes :

a) la forme directe : ils ne sont alors introduits par aucun mot d'attache, préposition ou autre.

C'est la construction la plus ordinaire.

b) la forme indirecte : ils sont alors introduits par quelque mot d'attache : de, pour, comme :

Ex. *Sa conduite n'a rien de généreux (épithète); il passe pour généreux (attribut) ; Prenez exemple*

sur votre digne homme de père(apposition).

Quand un mot sert de complément à un autre mot de la même proposition, il y a entre ces deux mots un rapport de dépendance ou de subordination : le mot complément est subordonné au mot complété.

Dans cette proposition: *Dieu nous entoure de sollicitude*, les mots nous et sollicitude qui complètent le verbe *entoure* sont subordonnés à *entoure*.

On voit par ce même exemple que les différents compléments peuvent se présenter sous deux formes :

- a) la forme directe, quand ils ne sont introduits par aucune préposition : *Dieu nous entoure* (nous = complément direct) ;
- b) la forme indirecte, quand ils sont introduits par quelque préposition : *Dieu nous entoure de sollicitude* (de sollicitude = complément indirect).

3° Enfin, quand deux mots d'une même proposition remplissent la même fonction, il y a entre ces mots un rapport d'égalité.

Ce rapport peut être marqué de deux manières :

- a) par une conjonction de coordination *et, ou, ni*, placée entre les deux mots et les unissant :

Ex. *Pierre et Paul sont partis ; Rappelez immédiatement Pierre ou Paul.*

Dans le premier exemple la conjonction *et* relie deux sujets : dans le second exemple la conjonction *ou* unit deux compléments d'objet ;

- b) par une simple juxtaposition des mots remplissant la même fonction :

Ex. : *Pierre, Paul, Jean reviennent à la hâte.*

Etudions les différentes espèces de mots dans l'expression de ces différents rapports.

CHAPITRE II

SYNTAXE DU NOM.

I. Fonctions du nom.

Dans une proposition le nom peut remplir des fonctions très diverses. Il peut être :

- sujet : La *table* est mise,
- objet : Les serviteurs ont dressé la *table* ;
- attribut du sujet : La première table est la *table* des maîtres ;
- attribut de l'objet : On appelle table du commun la *table* des valets ;
- complément circonstanciel du verbe : Se mettre à *table* ; sortir de *table* ; tomber sous la *table* ;
- complément d'un nom : Des propos de *table* ;
- complément d'un pronom : Il n'y a pas de somptuosité comparable à celle de sa *table* ;
- complément d'un adjectif : Aucun luxe n'est étranger à sa *table* ;
- épithète d'un nom : Un bureau *table* ;
- apposition d'un nom ou d'un pronom : La table ronde, *table* sans haut bout ni bas bout.

II. Compléments du nom.

Indépendamment des fonctions qu'il remplit dans la proposition, le nom peut être complété :

- 1° par une apposition : Les tables de proscription, *tables* de vengeance ;
- 2° par un adjectif qualificatif : Une table *ovale* ;
- 3° par un adjectif déterminatif : On ne verra jamais à *ma* table ceux qui se sont assis à *cette* table ;
- 4° par un nom servant à faire connaître
 - soit l'être ou l'objet en question : complément déterminatif : La table *du salon* ;
 - soit les qualités de l'être ou de l'objet : complément de qualité : Une table à *rallonges* ;
 - soit la matière dont l'objet est fait : complément de matière : Une table *de chêne, de marbre* ;
- soit une circonstance quelconque : complément circonstanciel : Une table *de deux mètres* ;
- 5° par un pronom : le riche *dont* la table est somptueuse ;
- 6° par un infinitif : Une table à *jouer* ;
- 7° par un adverbe : La table *de devant* ;
- 8° par une proposition : La table *où il avait coutume de s'asseoir*.

III. Règles.

A. - Deux noms en rapport d'identité, c'est-à-dire désignant un même être, sont en principe du même genre et du même nombre :

*Le roi Louis et la reine Blanche ;
Ma commère la carpe y faisait mille tours
Avec le brochet son compère.* (La Fontaine)

Mais il est assez rare que l'accord complet des deux noms soit possible. Il importe donc de distinguer les différents cas qui peuvent se présenter.

1er cas : Le nom en fonction d'épithète, d'attribut ou d'apposition, est variable, en genre et en nombre.

a) S'il se rapporte à un seul nom, il s'accorde alors en genre et en nombre avec ce nom :

- *Le père abbé ;*
- *La reine mère ;*
- *La gent chienne ;*

Ces deux rivaux d'Horace, héritiers de sa lyre. (La Font.)

b) S'il se rapporte à plusieurs noms, il se met au pluriel, et au genre de ces noms, s'ils sont du même genre, au masculin, s'ils sont de différent genre :

Le loup et le renard sont d'étranges voisins. (La Font.)

Un même arbre creux avait pour hôtesse l'aigle, la laie et la chatte.

Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ.(La Font.)

2e cas : Le nom en fonction d'épithète, d'attribut ou d'apposition, n'est variable qu'en nombre. Il conserve alors son genre et s'accorde en nombre avec le nom ou les noms auxquels il se rapporte :

- *Leur doyen, personne fort prudente ;*
- *Athènes, peuple vain et léger ;*
- *Les femmes auteurs.*

3e cas : Le nom en fonction d'épithète, d'attribut ou d'apposition n'est variable ni en genre ni en nombre.

Il conserve alors son genre et son nombre, quel que soit le nom auquel il se rapporte :

- *Le premier pas s'appelle fiançailles ; le second, accordailles ; le troisième, épousailles.*

Remarque. - On peut rattacher à ce dernier cas les noms collectifs qui n'ont qu'un genre et qui pour le sens équivalent à un pluriel.

Blaireaux, renards, hiboux, race encline à mal faire. (La Font.)

B. En fonction de complément d'un nom, le nom commun se met au nombre indiqué par le sens.

On écrira donc :

- La pêche et l'abricot sont des fruits à *noyau* (au singulier, parce que chaque fruit n'a qu'un noyau) ;
et au contraire :
- La pomme et la poire sont des fruits à *pépins* (au pluriel parce que chaque fruit a plusieurs pépins).

Et on écrira facultativement :

De la confiture *de groseille* (au singulier, si l'on entend faite avec de la groseille) ;
ou de la confiture *de groseilles* (au pluriel, si l'on veut dire : faite avec des groseilles).

Remarque. - Par abréviation de langage, le complément déterminatif exprimant la couleur d'un objet se construit ordinairement sans préposition. On dit : *un gilet marron* au lieu de un gilet de la couleur du marron.

Mais il faut se garder de confondre ce complément déterminatif avec un nom épithète, attribut ou apposition.

On écrira donc, conformément à la règle précédente :

Des gants marron, Des cravates marron,
en maintenant marron au singulier, comme le veut le sens.

IV. Emploi du nom.

L'emploi du nom présente certaines particularités dignes de remarque.

Assez souvent en effet on trouve

1° le singulier d'un nom employé pour le pluriel :

Le Prussien les attend pour les Prussiens les attendent.

Le nom désigne alors non un individu d'un groupe ou d'un genre, mais tout individu de ce genre, c'est-à-dire ce groupe ou ce genre lui-même.

2° le genre d'un nom remplacé par un autre par suite d'une ellipse :

Du bourgogne pour du (vin de) Bourgogne.

3° un nom propre employé comme nom commun :

L'attila, le fléau des rats ;

C'étaient deux vrais tartufes.

4° un nom commun employé comme nom propre pour désigner une chose personnifiée :

La Piété ; la Justice ; la Conscience.

5° enfin le sens naturel d'un mot remplacé par un sens d'occasion, par exemple dans l'emploi

a)- du signe pour la chose signifiée (métonymie)

L'Aigle, pour l'Allemagne ;

b)-de la partie pour le tout (synecdoque)

Une voile pour un navire.

etc., etc...

CHAPITRE III

SYNTAXE DE L'ARTICLE.

Accord de l'article.

L'article prend le genre et le nombre du nom exprimé ou sous-entendu auquel il se rapporte :

Ex. *Le lapin et la sarcelle.*

Remarques. L'article est ordinairement suivi du nom auquel il se rapporte :

Ex. : *Le vieux chat et la jeune souris.*

Parfois cependant l'article rappelle devant un adjectif un nom précédemment exprimé : comme dans ce passage où Boileau, parlant de la variété du ton, félicite l'auteur qui sait

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

c'est-à-dire : passer du ton grave au ton doux, etc.

Parfois même l'article suggère un nom qui n'est nulle part exprimé, et avec lequel il est simplement accordé :

Ex. *Attendez-vous à la pareille* (La Font.) ;

Ma veste à la française (V.H.).

Sur la seule indication de l'article, l'esprit complète ici :

Attendez-vous à la pareille manière d'agir,

Ma veste à la mode française.

Par là s'expliquent nombre d'exceptions qui ne sont qu'apparentes :

Ex. *La Saint-Jean*, c'est-à-dire la fête de saint Jean,

du champagne, c'est-à-dire du vin de Champagne, etc., etc...

II. La seule dérogation à la règle générale est dans la construction d'un article au pluriel avec un nom au singulier.

L'usage autorise cette construction dans deux cas :

pour marquer une approximation :

Ex. : *Vers les une heure* ;

pour marquer l'importance d'un personnage en éveillant une idée de nombre autour de son nom :

Ex. *Les Bossuet, les Molière ont illustré le siècle de Louis XIV.*

Suivi d'un adjectif employé comme nom, l'article est, comme cet adjectif même tantôt du masculin, tantôt du neutre :

il est du masculin, quand l'adjectif désigne des personnes :

Ex. : *La lutte entre les bons et les méchants est éternelle.*

Il est du neutre, quand l'adjectif désigne des choses :

Ex. *Le beau est inséparable de l'honnête.*

Suivi d'un infinitif l'article est du neutre :

Ex. *Le comprendre ne saurait être la mesure du croire.*

Dans les locutions le plus, le moins, qui servent à former le superlatif relatif de l'adjectif, l'article varie quand le superlatif ainsi constitué a un sens partitif, et reste invariable dans le cas contraire :

Ex : *Des différentes vies écrites par Cornelius Népos, celle d'Epaminondas est peut-être la plus intéressante ; c'est comme vie privée que cette vie est le plus intéressante.*

Emploi de l'article.

L'article ne s'emploie qu'avec les noms et certains mots pris comme noms, tels que l'adjectif et le participe :

Ex. *Les officiers, les soldats, la guerre* (noms) ;

Les vaillants, les braves (adjectifs) ;

Les vaincus, les blessés, les mourants (participes).

Tous les noms d'ailleurs ne se construisent pas avec l'article.

Il faut distinguer à cet égard les noms propres et les noms communs.

I. L'article et les noms propres.

A. - Certains noms propres se construisent avec l'article.

Ce sont :

1° - les noms de peuples, Ex. : *Les Français, les Russes, les Anglais.*

2° - les noms de pays, de provinces, de grandes îles, Ex. *La France, la Russie, l'Angleterre ; La Bretagne, la Lorraine, le Quercy ; La Corse, la Sicile.*

Remarque. A la suite des prépositions *de* et *en*, certains noms de pays se construisent sans article :

Ex. : *Du Portugal il passera en Espagne.*

3° les noms de montagnes : Ex. : *Les Pyrénées les Alpes; le Jura.*

4° les noms de fleuves, de rivières, Ex. : *La Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône.*

B. - Certains noms propres au contraire se construisent sans article. Ce sont :

1° les noms de villes et de petites îles :

Ex. : *Waterloo, Sainte-Hélène.*

Exceptions. Il faut en excepter certains noms de villes dont quelques-uns dérivés de noms communs : *La Rochelle, le Havre, etc...*

2° les noms de personnes, Ex. : *Roland, Olivier, Turpin.*

L'article défini s'ajoute pourtant aux noms propres de personnes dans quatre cas principaux :

a) S'ils sont accompagnés d'une détermination, Ex. *Le vieil Horace ; le grand Corneille.*

b) par familiarité ou légèreté, s'ils sont populaires, Ex. *Le Corneille est joli quelquefois* (Boil.).
J'en demande pardon au Bourdaloue (Sév.).

La Champmeslé (fameuse actrice).

La Brinvilliers (célèbre empoisonneuse).

c) s'ils sont employés comme noms communs :

Parmi les Pelletiers on compte des Corneilles. (Boil.)

d) s'ils sont d'origine italienne : Ex. *Le Titien, le Corrège, le Tasse, l'Arioste.*

II. L'article et les noms communs.

A. - D'une manière générale les noms communs sont accompagnés et précédés de l'article.

On construit ainsi avec l'article

1° les noms concrets à sens particulier :

Ex. *La table, la nappe, les assiettes ; un plat, une bouteille, des verres.*

2° les noms, concrets ou abstraits, accompagnés d'un qualificatif ou d'un complément déterminatif :

Ex. *Un vieux cheval ; un jeune chien.*

La noblesse du cheval ; la fidélité du chien.

3° même les noms abstraits, auxquels l'article donne une signification plus déterminée et plus particulière :

Ex. *La foi, l'espérance, la charité, la vertu, l'honneur.*

B. L'article se supprime devant les noms communs

1° quand le nom est déjà accompagné d'un adjectif déterminatif

Ex. *Attelons mon cheval à cette voiture.*

Remarque. L'adjectif indéfini *tout* et quelques autres indiquant une manière d'être peuvent seuls se construire avec l'article :

Ex. : *Tous les élèves des autres classes.*

2° quand le nom est pris adjectivement,

Ex. : *Ministre, il n'aspirait qu'à devenir roi.*

3° quand le nom s'unit à un verbe, de manière à ne former avec ce verbe qu'une expression à sens unique :

Ex. *Avoir peur* = craindre.

Faire tort = nuire.

Prendre soin = soigner.

4° dans les énumérations où l'on veut donner plus de vivacité à la pensée et de rapidité à l'expression :

Valeur, adresses et ruses, et surprises,

Tout s'employa. (La Font.)

5° dans les proverbes et les sentences :

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

-Où vertu guide, honneur suit.

6° enfin quand le nom est absolument indéterminé :

Ex. : *Vivre d'expédients ; mourir de faim.*

Remarque. Les noms à sens indéterminé se rencontrent notamment dans deux cas :

à la suite de certaines prépositions, *de, avec, sans, en*, etc. avec lesquelles ils forment sinon des locutions, du moins des expressions adverbiales :

Agir en traître ; parler avec prudence.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. (Corn.)

à la suite des adverbes de quantité, beaucoup, peu, trop, assez, plus, moins, pas, point, l'article partitif se réduit alors à la préposition de :

Ex. *Beaucoup d'esprit ; peu de cœur ; pas de charité.*

En dehors de la proposition, le nom ne prend pas l'article.

Il en est ainsi

- du nom employé au vocatif, c'est-à-dire servant à appeler la personne à qui l'on veut parler.

Va-t-en, chétif insecte, excrément de la terre. (La Font.)

- du nom employé comme interjection :

Paix ! silence ! courage ! patience !

III. Répétition de l'article.

Dans la coordination des noms, l'article se répète devant chaque nom :

Ex. : *La cigale et la fourmi.*

Si cependant les noms coordonnés sont unis dans l'usage au point de former l'équivalent d'un terme unique, l'article ne s'exprime que devant le premier et se met au pluriel :

Ex. : *Les père et mère, Les ponts et chaussées.*

Dans la coordination des adjectifs épithètes, deux cas peuvent se présenter :

ou bien les deux adjectifs sont épithètes d'un même nom ; l'article alors ne s'exprime qu'une fois :

Ex. *Une pieuse et ancienne coutume.*

ou bien les deux adjectifs sont épithètes de deux noms distincts, c'est-à-dire désignant des êtres différents ; l'article alors se répète devant le second adjectif :

Ex. : *La grande et la petite classe.*

On dit pourtant aussi, en mettant le nom et l'article au pluriel et les adjectifs au singulier : *Les langues grecque et latine.*

Et l'usage autorise : *L'histoire ancienne et moderne.*

CHAPITRE IV

SYNTAXE DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF.

Fonctions de l'adjectif qualificatif.

L'adjectif qualificatif peut remplir trois fonctions : il peut être :

-épithète d'un nom ou d'un pronom

Ex. *Notre malade a eu une mauvaise journée hier.*

Rien de plus grave.

- attribut d'un nom, d'un pronom ou d'une proposition

Ex. *La nuit n'a pas été meilleure.*

Il était fiévreux.

Il était manifeste qu'il souffrait.

J'ai jugé prudent d'aviser le docteur.

-apposition d'un nom ou d'un pronom :

Ex. *Cette matinée, plus calme, nous présage-t-elle la fin de la crise ? Plus gai, il nous a remerciés de notre visite.*

Remarque. - Plusieurs adjectifs coordonnés ou juxtaposés peuvent remplir près d'un même nom la même fonction d'épithète, d'attribut ou d'apposition :

Ex. - Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus merveilleuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, la plus éclatante, la plus secrète jusqu'à aujourd'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie. (Sév.)

Compléments de l'adjectif qualificatif.

L'adjectif qualificatif a souvent besoin d'être complété par d'autres mots :

1° Au positif, il comporte différentes sortes de compléments :

- tantôt un complément d'objet : *Avide de gloire ;*

- tantôt un complément d'attribution : *Utile à la patrie ;*

tantôt un complément de cause : *Ivre de joie ;*

- tantôt un complément de point de vue: *Eminent en doctrine ;*

etc., etc...

2° Le comparatif appelle en outre un complément spécial, le complément de comparaison. Ce complément de comparaison est :

quelquefois (rarement) un mot (nom ou pronom)

Ex. *Supérieur à ses condisciples ;*

ordinairement une proposition elliptique :

Ex. : J'aime mieux un hibou *que lui* (Sév.) = j'aime mieux un hibou *que je n'aime lui*.

3° Le superlatif relatif est un mot partitif et, comme tel, a un complément indiquant le tout dont il exprime une partie, c'est le complément d'espèce :

Ex. Le plus savant *des docteurs*.

Accord de l'adjectif qualificatif.

Epithète, attribut ou apposition d'un nom ou d'un pronom, l'adjectif qualificatif prend le genre et le nombre de ce nom ou de ce pronom :

Ex. : *Une noix me rend toute ronde, disait la naïve souris au vieux chat qu'elle cherchait à fléchir.*

Conformément à cette règle on écrira donc :

un manteau de soie *fourré* (l'adj. qualifiant ici manteau)

des robes de soie *légère* (l'adj. qualifiant ici le mot soie).

Les adjectifs nu, feu (décédé), demi suivent sans difficulté la règle générale :

Ex. : Aller *nus pieds*. *Feue la reine*. *Une demie-heure*.

Cependant demi placé après un nom s'accorde en genre avec ce nom, mais reste toujours au singulier :

Ex. : Trois heures *et demie* (et une demie-heure).

Remarque. - 1° Placé devant un adjectif ou un participe, demi est adverbe et par conséquent invariable

Ex. : *L'armée était demi-ruinée.*

2° Précédé de l'article ou d'un adjectif déterminatif, et non joint à un nom, le mot demi, demie est un nom et comporte un pluriel. - Le masculin se dit en arithmétique des moitiés d'unité : *Six demis font trois unités ; trois quarts et un demi*. Le féminin désigne tantôt une moitié d'unité, tantôt la moitié de l'heure : *L'horloge du collège sonne les quarts et les demies*.

Franc, dans l'expression franc de port, peut dans tous les cas soit s'accorder avec le nom, comme adjectif :

Ex. : J'ai envoyé *franche de port* une lettre à votre famille, soit rester invariable, comme locution adverbiale :

Ex. : Expédiez cette caisse *franc de port*.

Au lieu de la locution franc de port, on emploie plus couramment l'adverbe *franco* : *La caisse vous a été expédiée franco*.

L'expression *avoir l'air* donne lieu pour l'adjectif placé à sa suite à deux constructions :

- ou bien l'expression est assimilée à un verbe simple signifiant sembler, paraître ; l'adjectif devient

alors attribut du sujet et s'accorde avec le sujet :

Ex. : *Elle a l'air intelligente* ;

- ou bien le mot air conserve sa signification, distincte de celle du verbe avoir : l'adjectif devient alors épithète du nom air et s'accorde avec lui :

Ex. : *Elle a l'air inquiet*.

L'adjectif *possible* précédé de le plus, le moins, reste invariable :

Le plus de consolations possible (qu'il est possible) ;

Le moins de regrets possible (qu'il est possible).

Partout ailleurs il s'accorde :

Toutes les épreuves possibles (qui sont possibles).

L'adjectif qualificatif qui se rapporte à plusieurs noms ou pronoms se met au pluriel.

Il s'accorde en genre avec les noms ou pronoms s'ils sont tous masculins ou tous féminins, et se met au masculin s'ils sont de différents genres :

Ex. *Une sincérité et une loyauté parfaites*.

Un dévouement et un courage surhumains.

Une vertu et un savoir éminents.

Sur toutes les tables, de la bière ou du cidre blonds comme l'ambre.

Remarque. - Si l'adjectif venant à la suite de plusieurs noms ne qualifie manifestement que le dernier, l'accord se fait avec ce dernier.

Il en est ainsi dans deux cas :

1° dans les gradations, où le dernier terme éclipse tous les autres :

Ex. : *Réjouissons-nous ; son intérêt, son crédit, son honneur est sauf*.

2° dans une succession de synonymes, où le dernier absorbe pour ainsi dire et remplace ceux qui le précèdent :

Ex. : *Il déploie une ardeur, un zèle infatigable*.

Deux adjectifs consécutifs, formant un adjectif composé, s'accordent tous deux avec le nom, si tous deux le qualifient :

Ex. *Des paroles aigres-douces*.

Une sentinelle ivre-morte.

Si l'un des adjectifs modifie l'autre, ce dernier seul s'accorde avec le nom, le premier étant adverbe et par conséquent invariable : Ex. Une fille *nouveau-née, mort-née*.

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas. (La Font.)

Exceptions. - On écrit cependant : *les premiers communiant* ; *la nouvelle mariée* ; *une rose fraîche épanouie* ; *la porte grande ouverte* ; etc...

Enfin si l'un des adjectifs qualifie l'autre, ce dernier n'est plus un adjectif qualificatif, mais un véritable nom complément pour lequel n'existe plus la question d'accord :

Ex. Une robe *bleu clair* (= d'un bleu clair) ;

Des écharpes *jaune pâle* (= d'un jaune pâle).

L'adjectif qualificatif employé adverbialement reste invariable :

Ex. Ces livres sont *fort* (= fortement) intéressants.

Ces livres ont été achetés *très cher* (très chèrement).

Emploi de l'adjectif qualificatif.

1° L'adjectif qualificatif ne s'emploie régulièrement qu'en compagnie du nom ou du pronom auquel il se rapporte :

Ex. : *Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où,*

Le héron au long bec emmanché d'un long cou. (La Font.)

2° Souvent cependant l'article suffit à représenter devant un adjectif le nom auquel cet adjectif sert d'épithète :

Ex. : *Les gros poissons mangent les petits.* (Sév.)

3° Il arrive même dans le style familier que, servant d'épithète à un pronom de signification indéterminée, l'adjectif qualificatif révèle ou suggère par ses seules désinences le nom dont ce pronom tient la place :

Ex. *Il en fait de belles* (actions ou prouesses [ironique]);

En voilà une bonne (réflexion ou plaisanterie).

4° L'adjectif se construit souvent avec l'article et s'emploie comme nom :

Ex. - *Le sage, le juste, l'honnête, le beau, l'utile, l'agréable* ; etc., etc.

5° Quand l'adjectif sert à modifier un verbe, un adverbe ou un autre adjectif, il devient adverbe :

Ex. *Parler net, chanter juste, etc; Fort poliment, etc ; D'une manière fort civile, etc.*

Place de l'adjectif qualificatif.

La place de l'adjectif dans la proposition est très variable. Elle varie surtout avec les exigences du sens et de l'euphonie.

a) L'adjectif épithète revêt parfois une signification différente suivant qu'il est placé avant ou après le nom qu'il qualifie. Ainsi :

Un *grand homme* est un homme de génie supérieur ;
Un *homme grand*, un homme de grande taille.
Un *méchant écrivain* est un écrivain sans talent ;
Un *écrivain méchant*, un écrivain malveillant.
Un *brave homme* est un homme honnête et bon ;
Un *homme brave*, un homme qui ne craint pas le danger.
Un *honnête homme* est un homme consciencieux ;
Un *homme honnête*, un homme poli.
Une *certaine chose* est une chose qu'on ne précise pas,
Une *chose certaine*, une chose assurée.
Etc., etc...

En dehors de ces cas, l'usage décide et place l'épithète tantôt avant, tantôt après le nom :

Ex. *Un beau cheval ; un cheval bai.*

La règle souveraine à observer est de placer après le nom l'adjectif qui a quelque longueur :

Ex. : *Des propos désobligeants ; une parole inconsiderée.*

b) L'adjectif attribut du sujet est ordinairement placé après le verbe qui le relie au sujet :

Ex. : *Les enfants vertueux sont heureux.*

Souvent cependant cet ordre est renversé, surtout dans les propositions exclamatives :

Ex. : *Heureux sont les enfants vertueux !*

c) L'adjectif construit en apposition avec un nom ou un pronom se place au gré de l'euphonie tantôt avant, tantôt après le nom ou le pronom :

Ex. *Légère et court vêtue, elle allait à grands pas.* (La Font.)

Elle, prudente et sage, consulte son voisin. (La Font.)

CHAPITRE V

SYNTAXE DE L'ADJECTIF DETERMINATIF.

Les adjectifs déterminatifs n'ont généralement d'autre fonction que de déterminer le nom auquel ils se rapportent :

Ex. : J'ai trouvé *ce* livre sur *mon* bureau.

Les adjectifs *ce*, *mon*, déterminent, c'est-à-dire font connaître le livre, le bureau dont il s'agit.

Certains adjectifs déterminatifs peuvent se construire avec l'article. Tels sont les adjectifs indéfinis *certain*, *quelconque*, *même*, *autre*, *tout*, *quelque* et les adjectifs numéraux :

Ex. Les *quelques* volumes de *l'autre* bibliothèque ; Un quartier *quelconque* de la *même* ville.

Comme l'article, les adjectifs déterminatifs précèdent le nom qu'ils déterminent :

Ex. : *Chaque* année, *mon* chien lève deux ou trois lièvres dans *ce* fourré.

Enfin, comme l'article et comme les adjectifs qualificatifs, les adjectifs déterminatifs s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent :

Ex. : De *quel* appétit, *ce* jour-là, je mangeai mon pain sec après la *première* étape.

Mais les différentes espèces d'adjectifs déterminatifs donnent lieu à des remarques particulières qu'il faut étudier séparément.

A. Syntaxe particulière de l'adjectif possessif.

Accord de l'adjectif possessif.

En règle générale, l'adjectif possessif prend la forme correspondante au nombre et à la personne du possesseur et s'accorde en genre et en nombre avec l'objet possédé :

Ex. : Nous nous plaisons dans *ta* propriété autant que toi dans *notre* domaine.

L'adjectif *ta* correspond par sa forme au nombre et à la personne du possesseur, *toi* (il n'y en a qu'un et il est de la 2^e personne), et il est accordé en genre et en nombre avec l'objet possédé, *la* propriété (qui est du féminin singulier).

De même l'adjectif *notre* correspond au nombre et à la personne du possesseur, *nous* (pluriel, 1^e personne) et il est accordé en genre et en nombre avec l'objet possédé *domaine* (masculin singulier).

La règle est pourtant, devant un nom féminin commençant par une voyelle ou une h muette, de remplacer les formes *ma*, *ta*, *sa*, par les formes masculines *mon*, *ton*, *son* :

Ex. : *Mon* affection. *Ton* estime. *Son* influence.

Et, par politesse, l'usage est de remplacer les formes *ton*, *ta*, *tes* (représentatives d'un seul

possesseur), par les formes *vo*tre, *vos* (représentatives de plusieurs possesseurs) :

Ex. Veillez à *vos* intérêts sans négliger *vo*tre santé.

On emploie même par politesse les formes de la 3e personne (*son*, *sa*, *leur*, *leurs*) au lieu des formes de la 2e personne (*ton*, *ta*, *tes*, *votre*, *vos*) :

Ex.: *Sa* grandeur, pour *vo*tre grandeur ; *Son* altesse, pour *vo*tre altesse ; *Leurs* seigneuries, pour *vos* seigneuries.

Dans une proposition où entre le mot *chacun* en apposition avec un nom ou un pronom, l'adjectif possessif prend la forme *son*, *sa*, *ses*, ou au contraire *leur*, *leurs*, suivant qu'il se rapporte plus étroitement au mot *chacun* ou au nom ou au pronom avec lequel ce mot est en apposition :

Ex. Ils sont allés *chacun* de *son* côté ;

Ils ont pris *chacun* *leurs* dispositions.

Emploi de l'adjectif possessif.

Les formes accentuées, *mien*, *tien*, *sien*, etc... ne s'emploient guère qu'en style administratif et dans des locutions anciennes :

Ex. : La source jaillissait en un *mien* pré qu'il convoitait pour un *sien* neveu.

Les formes atones, *mon*, *ton*, *son*, se remplacent par l'article quand le possesseur est suffisamment désigné par l'ensemble de la phrase :

Ex. : Jean s'est fait couper *les* cheveux ; il a mal à *la* tête.

Remarque. - En pareil cas l'adjectif possessif ne peut s'employer que pour insister sur l'idée de possession, ou, au contraire, pour marquer une détermination distincte de la possession :

Ex. Je l'ai vu de *mes* yeux (c'est-à-dire par moi-même) ;

Il avait mal à *son* épaule (c'est-à-dire à celle qui le fait habituellement souffrir).

Assez souvent d'ailleurs l'adjectif possessif s'emploie pour marquer une simple particularité concernant la personne à laquelle il se rapporte :

Ex. Il fait *sa* partie de cartes (= celle dont il est coutumier) ;

Il fait *son* docteur (= le docteur qu'il croit être, et pour lequel il tient à se faire passer).

Devant un sujet ou un complément direct on ne peut employer *son*, *sa*, *ses*, pour représenter un nom précédemment exprimé, que si ce nom est un nom de personne ou de chose personnifiée :

Ex. La France est riche ; *ses* habitants sont heureux ;

Le père mort, les fils vendirent *sa* maison et *ses* biens.

Pour représenter en pareil cas un nom de chose, on se sert du pronom *en* :

Ex : Mêlé à cette affaire, j'*en* connais tous les détails.

Devant deux adjectifs qualificatifs appliqués au même être, le possessif ne se répète pas :

Ex. : Il retrouva *son bon et fidèle* serviteur.

L'adjectif possessif se répète devant les deux qualificatifs s'ils se rapportent à des êtres différents :

Ex. : Il apprit à connaître *ses bons et ses mauvais* serviteurs.

B. Syntaxe particulière de l'adjectif démonstratif.

Les formes composées de la particule *ci* s'emploient pour désigner :

1° un objet rapproché (dans le temps ou dans l'espace) :

Ex. *De ce côté-ci* s'élevait la chaire ;

2° une parole qui va suivre :

Ex : L'orateur posa *cette question-ci*.

Les formes composées de la particule *là* s'emploient pour désigner :

1° un objet éloigné (dans le temps ou dans l'espace) :

Ex. : *En ce temps-là*, Jésus se rendit à Jérusalem ;

2° une parole qui a précédé :

Ces miracles-là ne sont pas rares dans l'Évangile.

L'article en certains cas tient lieu de démonstratif :

Ex. : *L'*invitation me plut. J'y courus sur l'heure.

C. - Syntaxe particulière de l'adjectif numéral.

Les adjectifs numéraux cardinaux s'emploient pour les adjectifs numéraux ordinaux dans quatre cas principaux :

1° pour indiquer une référence : *Tome trois, livre cinq, chapitre sept, page vingt* ;

2° pour indiquer une date :

Ex. : *Le deux mai dix-huit cent soixante-trois, à cinq heures du matin* ;

3° pour marquer le rang d'un prince dans une dynastie :

Ex. : *Louis treize, qui a succédé à Henri quatre, a eu pour successeur Louis quatorze*.

4° pour indiquer le numéro d'une rue :

Ex. : *Je suis allé du numéro cent soixante et un de la rue de Rennes au numéro quarante-quatre de l'avenue des Champs-Élysées*.

Remarques.1. L'adjectif ordinal *premier* est le seul qui ne se remplace pas par l'adjectif cardinal correspondant :

Ex. François premier. Livre premier.

2. Dans ces différents emplois vingt et cent, mis pour vingtième et centième, n'accompagnent qu'un

nom au singulier, et restent invariables :

Ex. Le numéro *quatre-vingt*. La page *quatre cent*.

D. Syntaxe particulière de l'adjectif indéfini.

Même est tantôt adjectif, tantôt adverbe.

1° même, précédé de l'article (le même, la même, etc.), ou d'un pronom (moi-même, etc.), s'accorde, comme l'article ou le pronom, avec le nom auquel il se rapporte :

Les mêmes maux appellent les mêmes remèdes.

Nous-mêmes, eux-mêmes, etc.

2° Précédé d'un nom, même peut s'accorder avec ce nom ou rester invariable :

Ex. *Ses amis mêmes (ou même) le craignent.*

3° Ailleurs, même est adverbe et par conséquent invariable :

Ex. *Les joies, même les plus pures.*

Il faut distinguer de la même façon *tout* adjectif, de *tout* adverbe.

a) Tout est adjectif, et par conséquent variable

1° quand il signifie *chaque, autant qu'il y en a* :

Ex. *Tout citoyen ; toute famille ; Tous les Etats ; toutes les nations.*

2° quand il signifie *entier, dans toutes ses parties* : *Toute la ville est en feu ; La ville est toute en feu.*

Dans ce dernier sens tout est adjectif qualificatif.

b) Tout est adverbe, et par conséquent invariable, quand il signifie tout à fait :

Ex. *Ils sont tout sérieux, Elles sont tout appliquées.*

Il varie néanmoins quoique adverbe, devant un adjectif ou un participe féminin commençant par une consonne ou une h aspirée :

Elles étaient toutes bouleversées ; J'en fus toute surprise.

Quelque se présente sous deux formes :

- ou simple : quelque ;

- ou en composition avec que dans l'adjectif relatif quelque... que.

a) Quelque est tantôt adjectif, tantôt adverbe.

1° Quelque signifiant *un quelconque, plusieurs, une certaine quantité de*, est adjectif (et par conséquent variable) :

Ex. *Je prends quelques sous ; j'emporte quelque argent.*

2° Quelque signifiant *environ* est adverbe et par conséquent invariable.

Ex. *Il y a quelque vingt ans.*

b) Quelque... que est de même tantôt adjectif, tantôt adverbe.

1° Quelque... que est adjectif et par conséquent variable quand il détermine un nom (alors intercalé entre les deux parties de la locution)

Ex. : *Quelques vaillants soldats que vous ayez, nous ne reculerons jamais ;*

2° Quelque... que est adverbe, et par conséquent invariable, quand il modifie un adjectif ou un adverbe (alors intercalé, entre les deux parties de la locution)

Ex. : *Quelque vaillants que soient vos soldats, nous ne reculerons jamais.*

L'adjectif relatif composé *quel que* ne doit pas être confondu avec les adjectifs paronymes *quelque, quelque... que*.

Il s'en distingue :

- par sa forme : *Quel que* s'écrit en deux mots entre lesquels ne s'intercale jamais aucun autre mot.

- par sa nature : *Quel que* n'est jamais adverbe.

Exclusivement adjectif, il est donc toujours variable :

Ex. *Quel que soit le personnage ; Quelles que soient les personnes.*

- par sa fonction : *Quel que* est attribut du sujet rejeté après lui avec le verbe par inversion.

Dans les deux derniers exemples, *quel que* est attribut de *personnage, quelles que, de personnes*.

- enfin par sa construction. *Quel que* étant attribut ne peut se construire qu'avec un verbe comportant un attribut, le plus souvent le verbe être :

Ex. *Quels que puissent être son crédit et sa puissance.*

CHAPITRE VI

SYNTAXE DU PRONOM.

I. Fonctions du pronom.

D'une manière générale, le pronom peut remplir dans la proposition les mêmes fonctions que le nom.

Il peut être :

- sujet : *Il* est arrivé hier.

- objet, soit direct : Je *l'*ai vu aussitôt.

soit indirect : Il *m'*a parlé de vous.

- attribut, soit du sujet : Sa manière de voir est *la nôtre*.

soit de l'objet : Il fait de votre affaire *la sienne*.

- complément circonstanciel du verbe : Sa première visite en sortant de chez *moi* sera *pour vous*.

- complément du nom : Vous *en* savez le prix.

- complément d'un pronom : Il s'intéresse à chacun *des vôtres*.

- complément d'un adjectif : Un mot de vous dès ce soir *lui* sera agréable.

- complément d'un adverbe : Il agit avec vous si différemment des autres.

- apposition d'un nom : Cher ami, *vous* habituellement si délicat, montrez-lui ce que vous êtes.

II. Compléments du pronom.

1° Les pronoms personnels, possessifs et relatifs ne comportent d'autre complément que l'apposition :

Ex. : Nous avons bien causé, *mon ami et moi*.

2° Certains pronoms démonstratifs peuvent être suivis d'un complément déterminatif :

Ex. : Je crois plus à son désintéressement qu'à celui *de son rival*.

3° Le complément d'espèce se rencontre à la suite de certains pronoms démonstratifs, interrogatifs et indéfinis, exprimant la partie d'un tout :

Ex. : Aucun de ses amis n'est ébranlé ; qui *de nous* hésiterait à le suivre ?

III. Règles communes à tous les pronoms.

1° Le pronom ne peut représenter qu'un nom à sens déterminé.

On dira bien : Le juge lui demandant la raison de son attitude, il fit difficulté de l'avouer ; parce que le nom raison représenté par *l'* (= la) est déterminé.

Mais il serait incorrect de dire : Le juge lui demandant raison de son attitude, il fit difficulté de

l'avouer ; parce que le nom raison n'est plus déterminé.

En général donc, le pronom ne peut s'employer qu'à la place d'un nom accompagné de l'article, ou d'un adjectif déterminatif.

2° L'emploi du pronom ne doit donner lieu à aucune équivoque.

Il serait donc incorrect de dire : Socrate se préoccupait peu du peuple, quoi qu'il pût dire ou faire ? parce qu'on ne saurait si le pronom *il* représente Socrate ou le peuple.

Il faut dire : Socrate se préoccupait peu du peuple, quoi que le peuple pût dire ou faire.

3° Le pronom prend le genre et le nombre du nom dont il tient la place :

Ex. Dom pourceau criait en chemin

Comme s'il avait eu cent bouchers à ses trousses. (La Font.)

(il, du masculin singulier comme le nom pourceau dont il tient la place.)

Madame la princesse de Tarente dit et assure qu'*elle* ne se porte jamais si bien que quand elle fait le tour du monde.

(elle, du féminin singulier comme le nom madame dont il tient la place.)

4° Si le pronom tient la place de plusieurs noms, il se met au pluriel et au genre de ces noms, s'ils sont de même genre, au masculin, s'ils sont de différent genre :

Ex. - Le singe avec le léopard

Gagnaient de l'argent à la foire.

Ils affichaient chacun à part. (La Font.)

(ils, du masculin pluriel parce qu'il tient la place des deux noms masculins singe et léopard.)

La fortune et la gloire sont inconstantes : *elles* se plaisent au changement.

(elles, du féminin pluriel comme remplaçant les deux noms féminins fortune et gloire.)

Mon fils et ma fille sortent d'ici ; *ils* vous font mille et mille compliments.

(ils, du masculin pluriel comme remplaçant les deux noms fils (masculin) et fille (féminin).)

5° Le pronom comme le nom, désigne des êtres. Il ne peut donc remplacer un adjectif qu'à la condition de désigner la chose signifiée par l'adjectif : il est alors du neutre singulier :

Ex. : Les fraises, qui n'étaient pas mûres hier, le sont aujourd'hui (= sont cela, à savoir la chose signifiée par l'adjectif mûres).

- Le pronom remplaçant un nom pris adjectivement est également du neutre singulier :

A cette question : êtes-vous la reine ? on doit répondre : je *la* suis (= je suis la reine, la personne désignée par le nom reine).

Mais à cette question : êtes-vous reine ? on doit répondre : je *le* suis (= je suis cela, à savoir la chose signifiée par le nom reine pris adjectivement).

Les différentes espèces de pronoms présentent des particularités de syntaxe qui s'ajoutent à ces règles.

A. - Syntaxe particulière du pronom personnel.
Accord des pronoms personnels.

1° Le pronom personnel prend le genre, le nombre et la personne du nom ou pronom dont il tient la place :

Ex. Dieu fait bien ce qu'il fait.

La majesté de vos autels *elle-même* en est offensée. (La Font.)

Deux rats cherchaient leur vie : ils trouvèrent un oeuf. (La Font.)

2° Quand le pronom personnel tient la place de deux noms, de deux pronoms, ou d'un nom et d'un pronom, il se met au pluriel. Il prend le genre et la personne de ces deux mots, s'ils sont de même genre et de même personne ; il se met au genre le plus noble et à la personne qui a la priorité, dans le cas contraire (la première personne a la priorité sur la seconde, et la seconde sur la troisième)

Ex.- Moi et les miens, nous étions bien inquiets.

- Toi et les tiens vous êtes heureux.

L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent

Et firent tant qu'ils s'embrassèrent. (La Font.)

3° Par politesse, le pluriel du pronom personnel de la 2e personne s'emploie régulièrement pour le singulier tu, te, toi :

Ex. : Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,

D'être aussi gras que moi. (La Font.)

répartit le chien au loup.

4° De même, dans le style administratif, le pluriel du pronom de la 1e personne nous, s'emploie pour le singulier je, me, moi :

Ex. : Nous, juge de paix soussigné, sommes convaincu, etc.

Subordination des formes aux fonctions.

Comme dans la déclinaison latine dont ils se rapprochent, les pronoms personnels français prennent différentes formes selon la nature et l'importance du rôle qu'ils remplissent dans la proposition.

De là trois catégories de formes :

1° des formes atones, ou sans relief ;

2° des formes toniques, ou accentuées ;

3° des formes tantôt atones, et tantôt toniques.

I. Formes atones.

Certaines formes se placent presque toujours avant le verbe et ne sont jamais précédées de préposition. Elles ont par suite moins de relief ; elles sont plus effacées, ou atones.

Telles sont les formes

me, te, se, le, la, les, je, tu, il, ils.

1° *je* et *tu* sont exclusivement sujets

Ex. : Je n'oublierai jamais ce que tu as fait pour moi.

2° *Me* et *te* sont tantôt compléments directs d'objet

Ex. : Tu me combles et tu te privés ;

- tantôt compléments indirects dans le sens de à moi, à toi.

Ex. : tu me fais part de tout ce que l'on te donne.

(Ici, *me* = à moi; *te* = à toi);

parfois sujets de verbes à l'infinitif :

Ex. : Tu ne t'es point résigné à me voir souffrir ; je ne consentirai jamais à te laisser partir.

(Il est à remarquer que dans ce dernier exemple *me* est à la fois sujet de souffrir et complément de voir ; *te*, sujet de partir et complément de laisser.)

3° *Se* est essentiellement la forme atone du pronom réfléchi objet, complément direct ou indirect :

Ex. Les oiseaux se parlent et se comprennent.

- Il s'emploie aussi comme sujet d'un verbe à l'infinitif :

Ex. : La mère *se* laissa mourir sur le nid.

4° Il est exclusivement sujet. Mais tantôt il tient la place d'un nom ou d'un pronom précédemment exprimé : il est alors sujet réel. Ex. : Paul est au jardin ; il (= Paul) rentrera dans un instant ;

- tantôt il annonce vaguement le véritable sujet renfermé dans le sens du verbe ou rejeté à la suite du verbe sous la forme d'un nom ou d'une proposition :

Ex. Il pleuvait = il tombait de la pluie.

- Il tombait une pluie douce et bienfaisante.

- Il était manifeste que la rosée ranimait les fleurs.

Dans ce second cas, il est sujet provisoire ou apparent, et purement grammatical.

Le pluriel *ils* est toujours sujet réel et du masculin.

5° *Le*, *la*, *les* remplissent le plus souvent les fonctions de complément direct d'objet.

Ex. : Le blé veut qu'on *le* coupe bien mûr ; la rose, qu'on *la* cueille à peine éclos.

Assez souvent aussi ils servent de sujet à un verbe à l'infinitif :

Ex. : Les fleurs souffrent de la sécheresse : ne *les* laissons pas languir.

- Moins fréquemment *le*, *la* s'emploient comme attribut ; *les* ne remplit jamais cette fonction :

Ex. : Seriez-vous l'herboriste que nous avons rencontré dans les Alpes? Je *le* suis.

Remarque. Il arrive assez souvent que le pronom *le* au lieu de représenter un nom ou un pronom, représente le contenu d'une expression, d'un adjectif par exemple, ou d'une proposition. Il est alors du neutre :

Ex. : Les Alpes sont grandioses : il faut *le* reconnaître (*le*, c'est-à-dire que les Alpes sont grandioses).

II. Formes toniques.

D'autres formes se placent habituellement après le verbe et sont précédées d'une préposition. Elles ont par suite plus de relief, elles sont accentuées ou toniques.

Telles sont les formes moi, toi, soi.

1° Moi et toi sont des formes pleines pour l'énergie comme pour la sonorité. Elles remplacent : tantôt les sujets je, tu :

Ex. : Quel est l'obligé ? moi (suis l'obligé) ;

tantôt les compléments me, te :

Ex. : Oublie-moi ; songe à toi ; aie pitié de toi ;

tantôt les sujets de verbes à l'infinitif, me, te :

Ex. : Laisse-toi vivre.

Elles peuvent en outre remplir la fonction d'attribut :

Ex. : Ton serviteur le plus dévoué, ce sera moi.

2° Soi est la forme pleine et tonique du pronom réfléchi complément direct ou indirect.

Il ne s'emploie qu'après un verbe, et seulement quand le sujet est indéfini ou indéterminé :

Ex. : C'est le propre de l'égoïsme de ne voir que soi, de ne penser qu'à soi.

- Il remplit rarement la fonction d'attribut :

Ex. : En face des contradictions des hommes, il faut oser être soi.

Remarque. - Ces formes toniques moi, toi, soi s'emploient à l'exclusion des formes me, te, se dans les cas suivants :

- dans la coordination et les énumérations :

Ex. mes parents et moi, nous t'attendons ;

- pour marquer une opposition :

Ex. C'est toi, et non ton ami, que nous désirons ;

- dans les propositions où il y a ellipse du verbe :

Ex. Nous n'avons pas d'ami plus cher que toi ;

- pour compléter un impératif, non accompagné de négation :

Ex. : Ne t'attarde pas davantage, hâte-toi de venir ;

- après une préposition autre que à :

Ex. : Nous avons besoin de toi, nous souffrons sans toi ;

- devant un déterminatif,

Ex. : Toi, qui es si bon ;

- enfin plus généralement pour insister sur le sujet ou l'objet :

Ex. : Toi, tu nous abandonnerais.

III. Formes mixtes.

Certaines formes enfin sont tantôt atones et tantôt toniques. Elles se placent tantôt avant le verbe sans préposition, tantôt après le verbe précédées d'une préposition.

Telles sont les formes : nous, vous ; lui, elle ; eux, elles ; y, en.

1° Nous, vous s'emploient :

- tantôt comme sujet, Ex. : Vous écrivez volontiers ;

- tantôt comme complément d'objet (direct ou indirect) :

Ex. : Pensez à nous ;

- tantôt comme complément circonstanciel

Ex. : écrivez-nous ; faites cela pour nous ;

- tantôt comme sujet d'un verbe à l'infinitif :

Ex. : Ne nous laissez pas languir.

2° Lui, elle, eux, elles peuvent remplir les fonctions de sujet, d'objet, de complément circonstanciel et d'attribut.

a) - En fonction de sujet, lui, eux remplacent les formes atones il, ils :

Ex. : Mais lui, voyant en moi la fille de son frère,

Me tint lieu, chère Elise, et de père et de mère. (Rac.)

Nous voulions partir ; eux voulaient rester.

- Elle, elles sont les seules formes du sujet féminin, à la fois toniques et atones : Ex. :

Elle (tonique), qui n'était pas grosse en tout comme un oeuf,

S'enfla si bien qu'elle (atone) creva. (La Font.)

b)- En fonction d'objet, à la suite d'un verbe, lui, elle, eux, elles remplacent :

-tantôt les formes atones non réfléchies, le, la, les :

Ex. Nous avons avec nous son ami et lui ; Il faut s'adresser à elle ;

- tantôt la forme tonique soi :

Ex. Constamment cet homme pense à lui, parle de lui ;

Les enfants qui ne songent qu'à eux, qui n'aiment qu'eux, sont peu aimables.

Mais le pronom réfléchi ne se remplace ainsi par les pronoms personnels lui, elle, eux, elles, que quand le sujet est déterminé ou au pluriel.

c) A la suite d'un verbe, les pronoms lui, elle, eux, elles sont surtout compléments circonstanciels :

Ex. : Je pars avec lui ; je ne puis me séparer de lui.

d) Moins fréquemment enfin, lui, elle, eux, elles s'emploient comme attributs :

Ex. Je l'ai trouvé très abattu ; ce n'était plus lui.

Remarque. En fonction d'objet et de complément circonstanciel, surtout de complément d'attribution, lui est souvent atone et des deux genres. Il se place alors avant le verbe et se construit

sans préposition :

Ex. Le père commande : que l'enfant lui obéisse ; La mère exhorte : que jamais l'enfant ne lui résiste ; Le pauvre implore : que l'enfant aime à lui faire l'aumône.

Ainsi construit, lui signifie à lui, à elle ; il a pour correspondant au pluriel le pronom leur qui signifie à eux, à elles.

Ex. Je leur ai demandé une entrevue ; et j'ai pu leur exposer mon projet.

3° Y a deux sens :

- tantôt il signifie à lui, à elle, à eux, à elles ; il remplace alors ces formes qui ne s'emploient que pour les personnes :

Ex. : Cette affaire est très importante, donnez-y tous vos soins (y = à elle, à l'affaire).

- tantôt il signifie à cela ; il est alors du neutre, et représente le contenu d'une proposition, d'un discours :

Ex. : Pensons-y bien ; toutes les affaires du temps ne sont rien en comparaison de l'affaire de l'éternité.

Remarque. L'adverbe de lieu y signifie là, à cet endroit, et marque tantôt le lieu où l'on est, tantôt le lieu où l'on va :

Ex. : Le ciel est accessible à tous les hommes : tous doivent y tendre ; les justes seuls y sont admis ; les élus y vivent dans un parfait bonheur.

4° En a également deux sens :

- tantôt il signifie de lui, d'elle, d'eux, d'elles, peut désigner des personnes ou des choses, mais s'emploie à l'exclusion des formes de lui, d'elle, d'eux, d'elles, en parlant des choses :

Ex. Parmi tant d'amis, combien en comptez-vous de vraiment dévoués ?

La question me touche de près ; il ne m'est pas permis de m'en désintéresser.

- tantôt il signifie de cela : il est alors du neutre et représente le contenu d'une réflexion ou d'un raisonnement :

Ex. Qu'il réussisse, qu'il échoue, je ne m'en préoccupe plus (en = de cela).

Remarque. L'adverbe de lieu *en* marque le lieu d'où l'on vient. Il accompagne donc nécessairement un verbe de mouvement. Il signifie d'ici, de là, de cet endroit :

Ex. Mon ami a visité l'Algérie, il *en* est revenu enchanté.

Les formes toniques se combinent souvent avec l'adjectif *même* pour marquer avec plus de force et de précision l'être dont il s'agit.

De là les pronoms composés : moi-même, toi-même, lui-même, etc.;

Moi-même signifie : moi en personne; etc...

Ces pronoms personnels composés se construisent généralement en apposition avec un nom ou un

autre pronom :

Ex. Paul tient à venir lui-même ;

Je lui avais écrit moi-même.

Assez souvent d'ailleurs les formes atones s'emploient dans la même phrase à côté des formes toniques pour donner à l'expression plus de clarté, de précision ou d'énergie :

Je suis donc un sot, moi ? ...

Mais vous, pour en parler, vous y connaissez-vous ?

Parfois enfin les pronoms personnels des deux premières personnes s'emploient d'une manière explétive pour donner un tour plus familier à la phrase :

Ex. Laissez-moi là ces détestables pommes ; on vous offre aujourd'hui de savoureuses bananes et d'excellentes oranges.

Dans cet emploi, les pronoms personnels (ici moi et vous),

ont la construction des compléments d'attribution ; c'est qu'ils se rapprochent par le sens des compléments d'attribution.

Dans le dernier exemple on vous offre aujourd'hui signifie en réalité : on est en mesure de vous offrir aujourd'hui.

Place des pronoms personnels compléments.

Les pronoms personnels employés comme compléments occupent dans la proposition différentes places déterminées par les règles suivantes.

1° si le verbe est à l'impératif et non accompagné d'une négation, les pronoms personnels compléments se placent à la suite du verbe, les compléments directs toujours en premier lieu, les pronoms en, lui, toujours en dernier lieu :

Ex. : Voyez-le ; parlez-lui en ; écrivez-le moi.

2° Si le verbe est à un autre mode, personnel ou impersonnel, ou à l'impératif même, mais accompagné d'une négation, les pronoms personnels se placent ainsi :

- les formes atones, c'est-à-dire non précédées de préposition, avant le verbe :

Ex. S'il vous consulte, ne lui déguisez rien ;

- les formes toniques, précédées de préposition, après le verbe :

Ex. : Il recourt à vous, parce qu'il a confiance en vous.

3° quand deux pronoms personnels compléments doivent précéder le verbe, les pronoms des deux premières personnes se placent avant ceux de la troisième :

Je vous le recommande, comme on me le recommande ;

- Si les deux pronoms sont à la troisième personne, le complément direct se place en premier lieu, les pronoms en, y, toujours en dernier lieu.

Ex. Quant à mon opinion, s'il ne la leur demande pas, qu'ils ne lui en parlent pas.

B. Syntaxe particulière du pronom possessif.

Accord du pronom possessif.

De même que, par politesse, le pronom personnel remplace le singulier tu, toi, par le pluriel vous ; de même, par politesse, le pronom possessif remplace les formes le tien, la tienne, les tiens, par les formes le vôtre, la vôtre, les vôtres :

Ex. Je prends mon fusil, prenez le vôtre.

Emploi du pronom possessif.

Dans deux cas le masculin du pronom possessif s'emploie sans antécédent :

1° au pluriel les miens, les tiens, les siens, etc...

C'est alors un véritable nom masculin. Il signifie mes parents ou amis, tes parents ou amis, etc...

Ex. : il est doux de se sacrifier pour les siens.

2° au singulier : le mien, le tien, le sien, etc...

Il signifie alors les choses en ma possession, en ta possession : etc. : c'est un véritable nom neutre :

Ex. Il faut que chacun y mette *du sien*.

C. Syntaxe particulière du pronom démonstratif.

Compléments du pronom démonstratif.

Le pronom démonstratif semble montrer l'être qu'il représente, mais il ne l'indique d'une manière aussi précise que grâce aux compléments dont il est ordinairement accompagné.

Ces compléments sont :

1° dans le langage parlé, un geste joint à la parole,

Ex. Les deux routes sont bonnes, mais celle-ci est plus directe (on la montre du doigt) ;

2° dans le langage écrit, des éléments de différente nature, comme - un déterminatif :

Avec ma lettre je vous envoie celle de notre ami ;

- une proposition relative :

Ex. Aimer ceux dont on est persécuté, c'est la charité chrétienne ;

- une proposition participiale :

Ex. La blessure faite à une bête et celle faite à un esclave.

Remarque. Cette dernière construction est aujourd'hui en défaveur. On remplace la proposition

participiale par une proposition relative équivalente :

Ex. La blessure faite à une bête et celle qui est faite à un esclave.

- enfin les adverbes de lieu *ci* (abréviation de *ici*) et *là*;

de là les pronoms composés, désignant :

ceux où entre *ci*, les objets les plus rapprochés ;

ceux où entre *là*, les objets les plus éloignés.

Dans une ménagerie

De volatiles remplie

Vivaient le cygne et l'oison

Celui-là destiné pour les regards du maître ;

Celui-ci pour son goût. (La Font.)

Ceci est à moi, cela est à vous.

Remarque. Les pronoms composés ne marquent pas toujours la proximité ou l'éloignement. Ils s'emploient parfois dans le sens distributif et indéfini de l'un, l'autre :

Ex. Ceux-ci disent oui, ceux-là disent non.

Caquet bon bec alors de jaser au plus dru

Sur ceci, sur cela, sur tout. (La Font.)

Cela sert souvent à désigner une chose présente aux yeux ou à l'esprit. Il signifie alors cette chose, sans aucune nuance d'éloignement :

Ex. Cela dit, cela fait, je m'éloignai.

1° *ce*, pronom simple, s'emploie souvent comme *cela* dans le sens de cette chose :

Ex. : Sur *ce*, je me retirai.

Quoique neutre il peut alors, ainsi que *cela*, désigner des personnes :

Ex. Ces orphelins, *c'est* pauvre, *cela* meurt de faim.

2° Souvent aussi *ce* est complété et déterminé par une proposition :

tantôt par une relative :

Ex. : Il y a de la lâcheté à déguiser *ce* que le ciel nous a fait naître (Molière);

tantôt par une conjonctive à un mode personnel :

Ex. C'est un malheur pour nous que vous partiez ; profitons de *ce* que nous avons jeunesse et santé pour travailler ;

tantôt par une infinitive introduite par *de*, *que*, ou *que de*:

Ex. C'était lui faire injure de l'implorer (Pascal) ;

C'est se taxer hautement d'un défaut que de se scandaliser qu'on le reprenne (Molière) ;

Ce n'est pas une petite peine que de garder chez soi une grande somme d'argent. (Molière.)

Remarque. Complété par une relative, le pronom *ce* a un sens fort, il est tonique.

Ex. Rends à César ce que tu dois à César, et à Dieu ce que tu dois à Dieu.

Complété par une conjonctive ou une infinitive, il a un sens faible, il est atone.

Ex. Mécontent de *ce* que César ne lui eût pas donné la préférence.

Ce, complété par une relative, se redouble ordinairement à la suite de la relative devant le verbe être :

Ex. Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement. (Rac.)

Le pronom ce ainsi redoublé n'est pas indispensable au sens, il est explétif.

C'est... qui, c'est que, sont des locutions de renforcement qui n'ont d'autre sens et d'autre rôle que de mettre en relief le mot qu'elles encadrent :

C'est... qui sert à mettre en relief le sujet,

Ex. : C'est lui qui m'a reçu ;

C'est... que met en relief un complément :

C'est lui que j'ai vu.

Le mot ainsi encadré ou mis en relief doit dès lors s'analyser de la manière suivante :

dans le premier exemple, lui, sujet renforcé de a reçu;

dans le second exemple, lui, complément direct d'objet renforcé de ai vu.

D. Syntaxe particulière du pronom relatif

Accord du pronom relatif.

1° Le pronom relatif prend le genre, le nombre et la personne du nom ou pronom dont il tient la place :

C'est moi qui la première,

seigneur, vous appelai de ce doux nom de père. (Racine.)

N'accuse point mon sort, c'est toi seul qui l'as fait. (Corneille.)

2° Quand le pronom relatif tient la place de deux noms, de deux pronoms, on d'un nom et d'un pronom, il se met au pluriel. Il prend le genre et la personne de ces deux mots, s'ils sont de même genre et de même personne ; il se met au genre le plus noble et à la personne qui a la priorité, dans le cas contraire :

Je ne connais que vous et moi qui soyons raisonnables ; il n'y a que vous et votre soeur qui soyez avertis.

3° Il arrive assez souvent que l'antécédent des pronoms qui, que, quoi, n'est pas exprimé.

On dit alors qu'ils sont construits d'une manière absolue :

Ex. Qui dort dîne ;

Voilà qui va mal ;

Advienne que pourra ;

Avoir de quoi vivre.

Suivant que le relatif représente quelqu'un ou quelque chose, il est, en pareil cas, du masculin ou du neutre.

Subordination des formes aux fonctions

Les pronoms simples prennent différentes formes selon les différentes fonctions qu'ils remplissent dans la proposition.

Qui est la forme du relatif sujet :

Ex. Un enfant qui sourit, n'est-ce pas une fleur qui s'épanouit ?

En fonction de sujet, qui représente indistinctement les personnes et les choses.

Précédé d'une préposition, qui ne s'emploie qu'en parlant des personnes, mais il peut remplir toutes les fonctions de complément (objet, attribution, etc...)

Ex. : Cependant celui à qui je pense et pour qui je me dévoue m'oublie et me trahit.

Qui répété s'emploie dans le sens distributif et indéfini de l'un, l'autre :

Les médecins n'ont pas manqué de dire que cela procédait, qui du cerveau, qui des entrailles, qui de la rate, qui du foie. (Molière.)

Que est la forme du pronom relatif complément direct d'objet :

Ex. : Les amis que tu fréquentes, les ouvrages que tu lis, la nature que tu admires, tout ce que tu interrogues te parle de Dieu.

Que peut aussi remplir les fonctions :

- soit d'attribut

Ex. L'homme désintéressé que vous êtes ;

- soit de complément circonstanciel

Dans la saison que les tièdes zéphyrs ont l'herbe rajeunie (que = durant laquelle).

Quoi ne s'emploie comme pronom relatif que précédé d'une préposition, et seulement en parlant des choses :

Ex. Ce contre quoi nous devons être en garde ;

Ce sur quoi nous disputons.

Il peut alors remplir toutes les fonctions du complément indirect (objet, attribution, etc ...) :

Ex. Ce à quoi je pense ;

Ce à quoi il consacre tout son temps.

Remarque. Rare à la suite d'un nom, il est obligatoire après un pronom neutre, ou une proposition :

Ex. Il n'est rien à quoi je ne sois disposé ;
 Vous avez cité Cicéron, en quoi vous vous êtes trompé.

Dont a deux sens principaux :

1° Dans son acception la plus usuelle, il équivaut à de qui, duquel, de laquelle, desquels, desquelles, de quoi, et s'emploie indistinctement pour les êtres animés ou inanimés :

Ex. L'homme dont vous admirez la probité ; Les maisons dont vous voyez les façades ; Ce dont je vous ai parlé.

2° Dans son sens étymologique (lat. de unde), dont équivaut à d'où, et alterne avec d'où pour marquer le point de départ ou l'origine.

Dont se dit des personnes :

Ex. Les aïeux dont vous descendez.

D'où se dit des choses

Ex. : La province d'où vous venez.

Quel que soit le sens, *dont* ne peut remplir d'autres fonctions que celles de complément indirect (objet, complément de nom, circonstanciel) :

Ex. L'affaire dont je m'occupe ;

La famille dont je gère les intérêts ;

Le succès dont nous sommes fiers.

Dans tous les cas, *dont* est le premier mot de la proposition.

Où, pronom relatif, a pour antécédent un nom marquant le lieu ou le temps :

Ex. - La ville où je me rendrai ; - Le jour où je partirai.

Il équivaut généralement à lequel précédé d'une préposition marquant le lieu ou le temps, dans, vers, à, durant, et remplit les fonctions de complément circonstanciel :

Ex. La chambre où (= dans laquelle) il travaille ;

L'heure où (à laquelle) il prend son repos.

Il se construit d'ailleurs assez souvent avec une préposition :

Ex. La forêt *par où* vous êtes venu.

Les pronoms composés lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, n'ont pas de formes spéciales correspondantes à leurs différentes fonctions.

La fonction de complément indirect (complément de nom, objet, circonstanciel) se marque pour ces pronoms par des prépositions : Ex. L'ami sans lequel il n'y a pas de bonheur ;

Les principes sur lesquels reposent toutes les lois.

Disposant d'une forme distincte pour chaque genre et pour chaque nombre, les pronoms composés ont l'avantage sur les pronoms simples d'indiquer avec plus de précision et d'énergie l'antécédent

dont ils tiennent la place :

Ex. On a entendu trois témoins, lesquels ont dit, ..

On a lu le mémoire de la réclamante, laquelle sollicite...

Un chien vient dans une cuisine,

Il y trouve un chapon, lequel a bonne mine. (Rac.)

Aussi l'emploi des pronoms composés est-il obligatoire quand l'emploi des pronoms simples doit donner lieu à une équivoque :

Ex. J'appelai le fils de l'infortunée, lequel ne soupçonnait pas son malheur.

Le pronom composé s'emploie en outre obligatoirement :

1° à la place de qui précédé d'une préposition, quand l'antécédent n'est pas un nom de personne,

Il n'y a pas de chagrin auquel la foi ne remédie ;

2° à la place de dont, pour déterminer un nom déjà précédé d'une préposition :

Ex. Les enfants à l'éducation desquels je me consacre et au bonheur desquels je me dévoue.

Place du pronom relatif.

Le pronom relatif servant de lien entre un nom (antécédent) et une proposition, a sa place toute indiquée dans la phrase, à la suite de l'antécédent et en tête de la proposition :

Ex. : Dieu bénit l'enfant qui honore son père et sa mère.

Mais certaines dérogations à cet ordre sont possibles.

a) Entre l'antécédent et le relatif on peut intercaler,

1° sans danger d'équivoque, un ou plusieurs qualificatifs de l'antécédent :

Ex. L'homme *sage et vertueux* qui trouve son bonheur à bien faire.

2° à condition de ne donner lieu à aucune équivoque,

- un déterminatif de l'antécédent :

Tel le pavot *des champs* que le fer couche dans le sillon ;

- le déroulement même de toute une proposition :

Celui-là seul a pu défier la mort, qui s'appelait l'auteur de la vie.

b) D'autre part le relatif au lieu d'occuper la première place dans la proposition n'occupe que la seconde quand il détermine un nom précédé d'une préposition :

J'ai parcouru l'ouvrage *au succès duquel* vous voulez bien vous intéresser.

E. - Syntaxe particulière du pronom interrogatif.

Emploi des pronoms interrogatifs simples.

L'interrogation exprimée par le pronom interrogatif peut porter sur les personnes ou sur les choses.

I. Quand l'interrogation porte sur les personnes, le pronom simple à employer dans tous les cas est le pronom *qui*.

Ce pronom peut représenter, indifféremment un nom masculin ou féminin :

Qui vous écrit ? - Ma mère ;

Qui est venu ? - Mon père.

Il peut remplir toutes les fonctions :

Qui m'a demandé ? (sujet) ;

Qui avez-vous demandé ? (objet) ;

Qui êtes-vous ? (attribut) ;

- Et il s'impose aussi bien à l'interrogation indirecte qu'à l'interrogation directe :

Rappelez-moi qui vous êtes.

II. Quand l'interrogation porte sur les choses, le pronom à employer varie suivant les cas.

A. Dans l'interrogation directe on emploie

- tantôt la forme atone *que* ;

- tantôt la forme tonique *quoi*.

a) Le pronom atone *que* peut s'employer

comme sujet : *que lui est-il arrivé ?*

comme objet : *que fait-il ?*

comme attribut : *que devient-il ?*

Mais l'emploi de *que* est soumis aux conditions ou restrictions suivantes.

b) Le pronom tonique *quoi* s'emploie à l'exclusion de *que* dans deux cas :

- comme sujet ou objet d'un verbe non exprimé : *Quoi de nouveau ?*

Si le verbe était exprimé, le pronom que remplacerait le pronom *quoi* : *Qu'y a-t-il ? - qu'y a-t-il de nouveau ? - que savez-vous de nouveau ?*

- comme complément indirect précédé d'une préposition :

Ex. *A quoi pensait-il ? De quoi vous a-t-il parlé ?*

B. Dans l'interrogation indirecte le verbe décide du pronom à employer.

a) devant un verbe à mode personnel on emploie

1° la locution *ce qui* (au sens indivis de quelle chose) comme sujet : *savez-vous ce qui lui est arrivé ?*

2° la locution *ce que* (= quelle chose)

- comme complément direct d'objet,

- comme attribut :

Ex. *Nous nous demandions ce qu'il ferait ; J'ignore ce qu'il est devenu.*

3° le pronom *quoi* comme complément indirect (précédé de préposition) : Dites-moi en quoi je pourrais lui être utile.

b) devant un infinitif on emploie :

- Comme complément direct d'objet *que* ou *quoi*

Ex : je ne sais que faire ;

- comme attribut, *que* : je ne sais que devenir ;

- comme complément indirect, *quoi* :

Ex. : Ne sachant à quoi me résoudre.

Emploi des pronoms interrogatifs composés.

Les règles précédentes ne concernent que les pronoms interrogatifs simples.

Les pronoms interrogatifs composés sont d'un emploi plus restreint.

Ils représentent ordinairement un nom qui leur sert d'antécédent ou de complément :

Ex. Vous avez le choix parmi ces objets ; lequel prenez-vous ?

Lequel de ces objets préférez-vous ?

Quant aux fonctions, ils peuvent remplir celles

- de sujet : De tant d'amis lequel vous est le plus cher ?

- d'objet : Lequel préférez-vous ?

- de complément circonstanciel : Duquel attendez-vous le plus de dévouement ?

L'interrogation indirecte emploie les pronoms composés aussi bien que l'interrogation directe :

Ex. : Examinez avec soin lequel est le plus sincère.

F. - Syntaxe particulière du pronom indéfini Emploi et construction des pronoms indéfinis.

On prend l'article et devient *l'on* quand l'euphonie, c'est-à-dire la bonne consonance, l'exige.

L'on se rencontre ainsi assez régulièrement à la suite des mots *si*, *où*, *et*, *qui*, *que* :

Ex. - C'est d'un roi que *l'on* tient cette maxime auguste,

Que jamais on n'est grand qu'autant que *l'on* est juste. (Boileau).

Mais, pour la même raison d'euphonie, la forme sans article *on* s'emploie à l'exclusion de *l'on* devant les pronoms personnels *le*, *la*, *les*, *lui*, *leur*, et généralement devant les mots commençant par la consonne l :

Ex. Jusqu'à cinq heures on travaille ou *on* lit ; Il parle, et *on* l'écoute.

Précédé ou non de l'article, *on* est toujours sujet :

Il rugit, on se cache, on tremble à l'environ. (La Font.)

Remarque. Quand *on* est rejeté après le verbe dont il est sujet, il s'y relie par un trait d'union : *Que*

fait-on ?

Et si le verbe se termine par un a ou par un e muet, la liaison du pronom au verbe se fait par un t euphonique intercalé entre deux traits d'union : *Où va-t-on ? qu'en pense-t-on ?*

Employé comme sujet de plusieurs verbes consécutifs, *on* se répète devant chaque verbe.

Ex. : *On s'attendrit, on espère, on craint, on peste, on souhaite, on hait, on admire, on est accablé.* (Sév.)

Dans son sens ordinaire, *on* signifie :

- tantôt quelqu'un en particulier :

Ex. Mais, dira-t-on ; on m'a affirmé la chose ;

- tantôt des hommes en groupe :

Ex. On examina la question ; on révisa le procès ;

- tantôt les hommes en général :

Ex. On ne surmonte le vice qu'en le fuyant. (Fénelon.)

On s'emploie parfois dans un sens déterminé :

1° Quoique de la 3e personne, il peut alors représenter un sujet de la première ou de la 2e personne :

Ex. Soyez tranquille, on songera à vos intérêts (on, c'est-à-dire je) ; On m'a vu et on a détourné la tête (on, c'est-à-dire tu).

2° Quoique du singulier, il peut représenter un sujet pluriel :

Ex. : Après la messe, on s'habille, on se dit bonjour, on retourne cueillir des fleurs d'orange, on dîne. (Sév.)

3° Enfin, quoique du masculin, on peut désigner très clairement un sujet féminin : Ex. : On est femme et mère.

Et par suite, l'attribut dans ces emplois s'accorde non avec le pronom, mais avec les êtres qu'il représente :

Ex. On n'est pas toujours jeune et belle ; On est réconciliées (Me de Sévigné et sa fille).

Remarque. Employé plusieurs fois dans une phrase, on ne peut se rapporter à des personnes différentes que si le sens reste très clair.

Molière a pu écrire : *puisqu'on (Orgon) ne veut point croire à tout ce qu'on (Elmire) peut dire,* parce que le sens du pronom est très clair.

Mais Corneille a écrit moins heureusement et moins correctement :

On tremble toujours de crainte qu'on les rende

parce que la détermination du pronom reste obscure.

Personne (du latin *persona*, personnage)

Personne, et *rien* (du latin *rem*, chose) sont étymologiquement des noms, et en ont conservé le sens

affirmatif :

- personne signifie proprement quelqu'un ;

- rien signifie proprement quelque chose ;

Ex. Dieu ne veut pas que personne périsse ; Est-il rien qui montre mieux sa miséricorde ?

Mais le plus souvent ces pronoms sont accompagnés d'une négation qui leur donne un sens négatif :

Ex. La destinée n'est à personne ; On ne peut répondre de rien.

Et de là, même sans négation exprimée, leur sens négatif dans les réponses :

Ex. Qui avez-vous vu ? Personne (= je n'ai vu personne) ;

- Qu'avez-vous fait ? Rien (= je n'ai rien fait).

Accompagnés ou non d'une négation, personne, rien peuvent être suivis d'une épithète construite d'une manière indirecte à l'aide de la préposition de :

Ex. Est-il personne de plus clairvoyant ?

Est-il rien de plus évident ?

Je ne vois rien de plus affreux ;

Je ne connais personne de plus malheureux.

Aucun (du latin *aliquem unum*) a étymologiquement le sens positif et affirmatif de quelqu'un ;

De là le pluriel aucuns, d'aucuns signifiant quelques-uns :

Ex. Plusieurs avaient la tête trop menue,

Aucuns trop grosse, aucuns même cornue. (La Font.)

Mais aucun est généralement accompagné d'une négation qui lui donne un sens négatif :

Ex. On entreprend assez, mais aucun n'exécute.

Au contraire, nul (du latin *ne ullum*) a par lui-même un sens négatif :

Ex. : Nul n'est content de son sort.

Remarque. Aucun et nul ne s'emploient généralement qu'au singulier.

Chacun désigne chaque unité d'un groupe considérée individuellement. Plus le groupe est important, plus la signification de chacun a de portée ou d'extension :

Ex. : Les abeilles bâtissent chacune leur cellule, chacune d'elles est une ouvrière et une artiste.

Construit sans antécédent et sans complément, *chacun* signifie tout homme :

Ex.: Chacun pour soi, Dieu pour tous.

En fonction d'apposition chacun ne peut être remplacé par l'adjectif chaque.

Il serait donc incorrect d'écrire : ces deux voitures ont coûté mille francs chaque.

Il faut dire ou écrire : ces deux voitures ont coûté mille francs chacune.

L'un, l'autre s'emploient de trois manières :

1° Dans une même proposition, ils marquent la réciprocité comme le ferait l'adverbe mutuellement.

L'un est alors sujet ou apposition du sujet, l'autre est complément :

Ex. : Il se faut l'un l'autre secourir ; ils en vinrent à se manger les uns les autres.

2° Dans deux propositions distinctes, ils marquent l'opposition, sans correspondance obligatoire de leurs fonctions :

Ex. Mais si l'un parle mal, l'autre va bien agir ;

L'un me paraît plus instruit, je trouve l'autre plus aimable.

3° Unis par une des conjonctions et, ou, ni, ils appartiennent à la même proposition et remplissent les mêmes fonctions :

Ex. Je n'ai voulu voir ni l'un ni l'autre ;

L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé. (Boileau)

Ainsi construits, l'un, l'autre s'emploient parfois dans un sens neutre :

Ex. Il devra être pendu ou brûlé : c'est l'un ou l'autre ; peut-être sera-t-il l'un et l'autre ? ne soyons ni l'un ni l'autre.

Les pronoms indéfinis quelqu'un, autrui ont des formes neutres correspondantes : *quelque chose, autre chose*.

Le mot chose n'est alors précédé d'aucun article. Quant à l'adjectif qui peut s'y joindre comme épithète, il ne s'y joint qu'à l'aide de la préposition de (épithète indirecte), et conserve sa forme masculine qui est celle du neutre français.

Ex. La pauvreté est quelque chose de bien dur ; Dites-nous autre chose de gai.

G. Syntaxe particulière des pronoms relatifs indéfinis.

Certains pronoms à la fois relatifs et indéfinis, quelques-uns même mi-adjectifs, mi-pronoms, forment un groupe à part.

Tels sont les pronoms quiconque, qui... que, quoi...

que, quelque... que, quel... que.

Quiconque signifie celui, en quelque circonstance que ce soit, qui.

Equivalant par lui-même au relatif *qui* précédé de son antécédent indéfini *celui*, il ne comporte aucun antécédent et appartient à deux propositions :

- comme relatif, il est ordinairement sujet de la relative :

Ex. Quiconque est riche est tout.

(Quiconque sujet de *est riche*) ;

- comme antécédent, il constitue par rapport à l'autre proposition :

tantôt le sujet, Ex. : Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu.

(Quiconque a vu sujet de peut avoir retenu) ;
tantôt le complément :

Ex. : Il est l'esclave né de quiconque l'achète.

(Quiconque l'achète complément déterminatif de esclave).

Qui... que, quoi... que, s'emploient comme attribut ou comme complément :

Ex. Qui que vous soyez ; Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse.

Quoi que s'emploie en outre comme sujet.

Ex. Quoi qu'il en soit ; Quoi qu'il arrive.

Quelque... que n'est adjectif pronominal relatif que s'il détermine et représente un nom intercalé entre les deux membres de la locution. Quelque s'accorde alors avec le nom :

Ex. Quelques avantages que la nature donne ; Quelques vains lauriers que promette la guerre.

Quelque... que devient adverbe relatif et par conséquent invariable, si au lieu de déterminer un nom, quelque modifie un adjectif, un participe ou un adverbe :

Ex. : Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes ;

Quelque honorées qu'elles fussent ;

Quelque fort qu'on s'en défende.

Remarque. La locution quelque... qui remplace la locution quelque... que, quand le nom intercalé entre les deux termes est sujet du verbe suivant :

Ex. : Quelque industrie qui paraisse dans ce que font les animaux. (Bossuet.)

Quel que, adjectif relatif, est toujours attribut du nom ou pronom auquel il se rapporte.

Il est donc toujours séparé de ce nom et construit avec le verbe être ou quelque verbe participant au sens et à la construction du verbe être (paraître, devenir, etc.) ; et il s'accorde toujours avec le sujet de ce verbe.

Ex. Quels que soient les humains, il faut vivre avec eux. (Gresset.)

CHAPITRE VII

SYNTAXE DU VERBE.

Compléments du verbe.

Le verbe ne détermine généralement pas par lui-même l'état ou l'action du sujet.

De là les mots qui s'y ajoutent pour en préciser ou en compléter le sens.

Ces compléments sont de différentes natures.

1° Le verbe être est ordinairement complété par un attribut :

Ex. : Dieu est infiniment bon.

Employé dans le sens d'exister, le verbe être ne comporte pas d'attribut :

Ex. : L'être *est*, le non-être *n'est* pas. (Parménide)

Il en est de même de l'impersonnel *il y a*, plus couramment employé dans le même sens :

Ex. : *Il y a* un âne dans le pré.

2° Les verbes qui participent au sens du verbe être se complètent de même par un attribut : tels sont *paraître* (= être en apparence), *devenir* (= commencer à être), etc...

Ex. : *Il paraît* sage. *Il devient* sérieux.

3° Les verbes transitifs directs réclament à l'actif un complément direct d'objet :

Ex. : *J'ai vu* le général ; *J'ai consulté* le colonel.

Ce complément n'est pas toujours exprimé : le verbe prend alors une signification générale et est employé d'une manière intransitive :

Ex. : *J'ai trop lu* ; *je ne vois plus*.

4° Au passif, les mêmes verbes transitifs directs supposent un complément d'agent indiquant par qui est faite l'action (subie par le sujet) :

Ex. : *je suis aimé de mes parents* ;

Je suis encouragé par mon maître.

Remarque. Il faut se garder de confondre le complément d'agent, souvent marqué par *de*, avec d'autres compléments marqués par la même préposition :

Ex. *Il a été averti à temps du complot* (objet) ;

Il est consterné de votre départ (cause).

5° Quant aux verbes intransitifs,

- tantôt ils se présentent avec un sens complet : tels sont en particulier ceux qui marquent les transformations naturelles d'un être :

Ex. : Les blés *jaunissent* ; les fruits *mûrissent*.

- tantôt ils ont besoin d'être complétés, soit par un attribut :

Ex. En pays plein de cerfs un cerf *tomba malade*. (La Font),

Cette petite chienne *est morte enragée*. (Sév.)

soit par un complément circonstanciel :

Ex. *Trembler de crainte, sauter de joie* (cause).

Il a régné trois ans (durée).

Un rat sortit *de terre* (lieu), assez *à l'étourdie* (manière).

Les verbes intransitifs de mouvement en particulier appellent un complément de lieu indiquant :

soit le lieu où l'on est : Il voyage *en Hollande* ;

soit le lieu où l'on va : J'irai *en Allemagne, à Berlin* ;

soit le lieu d'où l'on vient : Nous venons *d'Espagne* ;

soit le lieu par où l'on passe : Nous passerons *par le Tyrol*.

6° Ces différents groupes de verbes peuvent d'ailleurs, outre le complément qui leur est particulier, recevoir différents compléments circonstanciels de cause, de manière, d'instrument, etc...

Ex. Les feuilles des arbres jaunissent *de sécheresse* ;

les fleurs paraissent alanguies *ce matin*.

7° Le verbe est souvent complété par un infinitif. Cet infinitif lui est alors uni :

tantôt directement, sans préposition,

Ex. : Le fils désirait *partir* ; le père préféra *attendre* ;

tantôt indirectement par une préposition :

Ex. : Le fils craignait *de ne point réussir* ; le père désespérait *d'aboutir*.

Remarque. Certains verbes construisent l'infinitif qui leur sert de complément tantôt avec la préposition à, tantôt avec la préposition de. Tels sont aimer, obliger, etc...

Ex. J'aime *à chasser*. On n'aime pas *de souffrir*. Je l'ai obligé *à partir*. Il a été obligé *de partir*.

Enfin le verbe peut être complété par une proposition :

a) Cette proposition équivaut :

tantôt à un complément d'objet :

Ex. : Je sais *que la vengeance*

Est un morceau de roi. (La Font.)

tantôt à un complément circonstanciel :

Ex. J'allais leur faire ma prière,

Comme tout dévot chat en use les matins. (La Font.)

Tout ours qu'il était,

Il vint à s'ennuyer *de cette triste vie*. (La Font.)

b) Elle est

- tantôt à mode personnel

Ex. : Je ne veux pas *que vous disiez que j'étais un rideau qui vous cachait* : tant pis, si je vous cachais. (Sév.)

- tantôt à mode impersonnel

Ex. Donnez pour être aimés du Dieu qui se fit homme. (V. Hugo.)

En ouvrant la porte, j'entendis des voix.

La porte ouverte, je fus saisi de terreur.

Remarque. Un même mot ne peut servir de complément commun à plusieurs verbes que si ces verbes comportent tous un tel complément et le construisent tous de la même façon, tous sans préposition, ou tous avec la même préposition :

Ex. Il a compris et regretté *sa faute*.

On ne pourrait pas dire : Obéissons et respectons nos parents. Il faut, en pareil cas, mettre le nom complément après le premier verbe et le remplacer par un pronom après le second :

Ex. Obéissons à nos parents et respectons-les.

- Les pronoms personnels se répètent ordinairement près de chaque verbe.

Accord du verbe.

1° Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet exprimé ou sous-entendu.

Ex. Je plie, et ne romps pas.

Vous avez jusqu'ici résisté.

Nous attendons la fin.

Le vent redouble ses efforts et déracine celui dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

Remarque. Un verbe à la première personne ne peut avoir pour sujet que *je*, ou *nous* ; à la seconde, que *tu* ou *vous*. A la troisième personne, il peut avoir pour sujet un nom ou un pronom (personnel ou autre).

Quand le sujet du verbe est un nom collectif suivi d'un complément déterminatif au pluriel, le verbe s'accorde avec le collectif ou avec le déterminatif, suivant que l'idée du collectif ou du déterminatif prédomine dans la proposition.

a) La prédominance revient au collectif quand il est précédé d'un démonstratif :

Ex. : *Cette* multitude d'hommes en prière était impressionnante.

Il en est de même du collectif immédiatement précédé de l'article, et exprimant une totalité :

Ex. *La foule des curieux* s'était retirée.

b) Dans les autres cas, le verbe peut toujours s'accorder avec le déterminatif et se mettre au pluriel :

Ex. : *Une nuée d'insectes ravagent le jardin.*

Le collectif a alors un sens partitif.

Remarque. Quand le collectif est un adverbe à sens partitif : combien, beaucoup, la plupart, etc... le verbe s'accorde toujours avec le déterminatif, exprimé ou sous-entendu.

Ex. *La plupart de nos amis pensaient venir ; Combien sont venus ? Beaucoup ont été retenus.*

3° La forme pronominale *qui* étant commune aux deux nombres et aux trois personnes, le verbe

auquel elle sert de sujet s'accorde avec l'antécédent du pronom relatif *qui* :

Ex. Nous gardons si bon souvenir de *vous qui nous oubliez* !

Pensez donc enfin à *ceux qui vous réclament*.

4° Dans le cas où le verbe a un sujet apparent ou provisoire à côté d'un sujet réel, le verbe s'accorde avec le sujet provisoire, nommé pour cette raison sujet grammatical :

Ex. *Il était* cinq heures du matin ;

Il tombait de douces gouttes de rosée ;

Au milieu des fleurs endormies, *il y avait* quelques roses fraîches écloses.

5° Construit avec le pronom neutre *ce* pour sujet, le verbe être s'accorde régulièrement avec ce pronom, et reste invariablement à la troisième personne du singulier, quels que soient le nombre et la personne du pronom placé à sa suite :

Ex. : *C'est moi ; c'est nous ; c'est vous*. L'usage préfère pourtant *ce sont eux, ce sont nos amis*, etc., à *c'est eux, c'est nos amis ..* etc... constructions d'ailleurs correctes.

6° *C'est... qui* constitue une locution impersonnelle et par conséquent invariable, destinée à mettre en relief le sujet du verbe suivant. L'accord se fait donc librement et directement entre ce verbe et ce sujet, sans égard à la locution *c'est... qui* :

Ex : *C'est moi qui écris ; C'est toi qui dictes ; C'est lui qui relit ; C'est nous qui composons ; C'est vous qui imprimez ; Ce sont eux qui éditent*.

7° Quand un verbe a plusieurs sujets, il se met au pluriel :

Ex. Le lièvre et la tortue *sont* un témoignage.

Le chat et le renard, comme beaux petits saints,

S'en allaient en pèlerinage. (La Font.)

8° Si les sujets sont de différentes personnes, le verbe se met à la personne qui a la priorité :

Ex. : Les tiens et toi *pouvez* vaquer

Sans nulle crainte, à vos affaires. (La Font.)

9° Si les sujets sont synonymes ou forment gradation, le dernier terme éclipsant ou absorbant ceux qui précèdent devient l'unique sujet avec lequel s'accorde le verbe :

Ex. Le maître du logis, les valets, le chien même,

Poules, poulets, chapons, *tout dormait*. (La Font.)

10° Les expressions l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre, employées comme sujets, autorisent deux constructions.

Suivant que les deux êtres désignés par l'un, l'autre, sont envisagés comme agissant en groupe ou

isolément, le verbe se met au pluriel ou au singulier :

Ex. *L'un et l'autre étaient sortis, ou était sorti ;*

Ni l'un ni l'autre ne sont venus, ou n'est venu.

L'expression l'un ou l'autre étant exclusive de l'un des deux êtres, le verbe auquel elle sert de sujet se met nécessairement au singulier :

Ex. : L'un ou l'autre *partira*.

Remarque. Les expressions l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre, l'un ou l'autre, s'emploient plus volontiers et plus commodément après le verbe en apposition avec un sujet au pluriel :

Ex. *Ils étaient partis l'un ou l'autre ; Ils ne voulaient sortir ni l'un ni l'autre ; Ils viendront l'un ou l'autre.*

11° Les conjonctions de subordination *comme, ainsi que*, sont souvent assimilées dans la pratique à la conjonction de coordination *et*.

Il en résulte pour le verbe suivant deux constructions :

- ou bien l'accord avec le terme qui précède la conjonction de subordination :

Ex. : La prospérité, comme la gloire, *est chose fragile ;*

- ou bien l'accord avec les deux termes rapprochés par la conjonction de subordination :

Ex. : La prospérité comme la gloire *sont choses fragiles.*

Accord du participe présent.

12° Le participe présent employé comme verbe est invariable :

Ex. Perrin, fort gravement, ouvre l'huître, et la gruge,

Nos deux messieurs le *regardant*. (La Font.)

Remarque. On reconnaît que le participe présent est verbe :

a) Quand il est précédé de la préposition en :

Ex. Un fleuve les arrête : et l'anguille *en nageant*,

Comme l'hirondelle *en volant*,

Le traversa bientôt...

Ainsi précédé de la préposition en, le participe exprime une circonstance

- de temps, Ex. : Il s'inclina, *en se retirant ;*

- de manière, Ex. : Il partit *en courant ;*

- de cause, Ex. : L'avarice perd tout *en voulant* tout gagner ;

- d'instrument, Ex. : La comédie corrige les travers, *en les ridiculisant ;*

etc.... etc...

b) Quand il a une signification transitive, c'est-à-dire quand il est accompagné d'un complément d'objet :

Ex. : Une jeune souris, de peu d'expérience,
Crut fléchir un vieux chat, *implorant* sa clémence. (La Font.)

Le complément d'objet peut d'ailleurs être sous-entendu,

Ex. : Demeurons fermes et confiants, toujours *espérant*.

c) Quand on peut le remplacer par l'infinitif précédé des locutions occupé à, en train de, que le verbe soit transitif ou intransitif :

Ex. Je les ai trouvés *riant*, *chantant* (= en train de rire, de chanter).

13° Le participe présent est variable quand il est adjectif. Au lieu d'exprimer une action, il exprime alors un état, une habitude :

Ex. : *Les sables brûlants* ; *les eaux dormantes*.

Remarque. Quand le participe présent est adjectif, on peut généralement le remplacer par l'infinitif précédé d'une locution comme : de nature à, propre à, porté à, dans la disposition de, etc...

Ex. Des jours *accablants* (= de nature à accabler) ;

Des nuits *reposantes* (= de nature à reposer) ;

Une température *énervante* (= propre à énerver).

14° L'ancienne langue ne distinguait pas entre les deux emplois du participe présent et le faisait accorder dans tous les cas avec le nom ou le pronom exprimé ou sous-entendu :

Ex. Donner la chasse aux gens

Portants bâtons et mendiants. (La Font.)

Soyons bien *buvants*, bien *mangeants*. (La Font.)

De cet usage il nous est resté quelques locutions : *à la nuit tombante*, *les ayants droit*, etc.... *séance tenante*, *la partie plaignante*, etc...

Remarque. Dans ces deux derniers exemples la forme active est employée pour la forme pronominale : *pendant que la séance se tient* ; *la partie qui se plaint*.

15° Quelques verbes en guer et en quer ont une désinence spéciale pour le participe présent, qu'ils forment régulièrement en quant, quant, et pour l'adjectif verbal correspondant qu'ils terminent en gant, cant :

Ex. : La conversation le *fatigant*, il se retira ;

Cette conversation *fatigante* l'épuise.

Accord du participe passé.

16° Le participe passé employé sans auxiliaire remplit les fonctions tantôt de verbe, tantôt d'adjectif qualificatif. Dans tous les cas il s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte :

Ex. *Eux repus*, tout s'endort (verbe) ;
 Riant à gorge *déployée* (épithète) ;
 Ces jours, *mêlés* de plaisirs et de peines (apposition) ;
 Ils tombent *épuisés* (attribut).

Remarque. I. Les participes *ci-joint*, *ci-inclus*, suivent la règle générale :

Ex. *Ci-jointe la lettre* de notre ami ;
 Vous trouverez *ci-incluse la quittance*.

II. Les participes *approuvé*, *attendu*, *compris*, *excepté*, *passé*, *supposé*, *vu*, *étant donné*, s'accordent avec le nom quand ils le suivent, mais sont assimilés à des prépositions et restent invariables quand ils le précèdent :

Ex. *La semaine passée* ; *Passé la troisième semaine* ;
excepté les remarques ; *La deuxième remarque exceptée*.

17° Conjugué avec l'auxiliaire être, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet quand le verbe n'est pas conjugué avec un verbe pronominal réfléchi :

Ex. *Son âme en fut émue* (transitif passif) ;
Son heure est arrivée (intransitif actif) ;
 Les ennemis *se sont enfuis* (pronominal non réfléchi).

18° Conjugué avec l'auxiliaire avoir, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément direct d'objet quand ce complément le précède, et reste invariable dans le cas contraire. Le complément direct d'objet susceptible de précéder ainsi le participe est ordinairement un des pronoms *que*, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les* ; très rarement un nom.

Ex.: *Les mêmes maîtres nous ont instruits* ;
Ils nous ont enseigné les mêmes principes ;
Ils n'ont point menacé : ils ont frappé.

19° Il faut assimiler aux verbes transitifs conjugués avec avoir, les verbes pronominaux réfléchis conjugués avec être, qui dans ce cas signifie avoir.

Le participe passé des verbes pronominaux réfléchis s'accorde en genre et en nombre avec le complément direct d'objet, si ce complément le précède, et reste invariable dans le cas contraire :

Ex. *Ils se sont inscrits les premiers* ;
Les protestations qu'ils se sont permises étaient injustes ;
Ils se sont attiré le blâme général ; Ils se sont nui.

20° Certains verbes intransitifs conjugués avec avoir s'emploient au figuré dans un sens transitif. Le participe passé de ces verbes s'accorde alors avec son complément direct, s'il en est précédé, et reste invariable dans le cas contraire :

Ex. Je frémis à la pensée *des dangers qu'ils ont courus* ;

Quelle gloire leur ont valu de tels actes !

Les conséquences qu'ils n'avaient point pesées leur apparurent alors.

Au sens propre, c'est-à-dire intransitif, le participe de ces verbes resterait invariable :

Ex. *La fatigue lui rappelait sans cesse les dix kilomètres qu'il avait couru* ;

L'estimation du château ne répond guère aux millions qu'il a valu ;

Déchargé à chaque étape d'une partie de son contenu, le panier n'était qu'une plume en comparaison *des vingt kilos qu'il avait pesé*.

21° Les verbes impersonnels ou employés impersonnellement n'ont pas de complément direct d'objet et n'ont d'autre sujet grammatical que le pronom *il*. Leur participe aux temps composés reste donc invariable :

Ex. *Après tous les orages qu'il y a eu* ;

Après la grande chaleur qu'il a fait.

22° Le participe passé suivi d'un infinitif présente trois cas distincts :

a) ou bien les deux verbes ne font qu'une expression verbale, et le participe reste invariable :

Ex. Il nous a *envoyé chercher* (envoyer chercher = mander) ;

Il les a *fait sortir* (faire sortir = éconduire).

Ce cas se présente surtout avec le verbe faire, et avec les semi-auxiliaires, pouvoir, devoir, etc... :

Ex. On sait toutes les démarches qu'il a faites et *fait faire* ;

Il a consulté tous les savants *qu'il a pu* (= qu'il a pu consulter) ;

Il a pris toutes les informations *qu'il a dû* (= qu'il a dû prendre).

b) ou bien le verbe où entre le participe a pour complément direct d'objet le verbe à l'infinitif ; et le participe reste également invariable :

Ex. *Des menaces qu'il eût préféré ne pas entendre* ; *Les objections qu'il avait affecté de ne pas craindre* ;

Les difficultés qu'il a osé affronter.

c) ou bien le verbe où entre le participe est précédé de son complément direct d'objet ; et, conformément à la règle générale, le participe s'accorde avec ce complément direct d'objet :

Ex. *Quelle cantatrice avez-vous entendue chanter ?*

Leur professeur les a envoyés chercher leurs livres ;

Personne ne les a vus partir.

Emploi du verbe.

I. Emploi de la forme pronominale.

La forme pronominale s'emploie surtout dans un sens réfléchi, pour indiquer une action faite par le sujet sur lui-même :

Ex. Il s'estime ; il se vante ; il s'attribue tous les succès.

On l'emploie néanmoins assez couramment dans d'autres sens :

- ici, dans un sens réciproque pour marquer l'action de plusieurs êtres agissant l'un sur l'autre :

Ex. Pierre et René ont beau se battre, ils se chérissent ;

- là, dans un sens transitif, soit actif : Je me suis informé de la date des vacances ; soit passif :

Partout se font les préparatifs de départ ;

- ailleurs, dans un sens intransitif :

Ex. : Il se réfugia dans une barque, et s'évada.

II. Emploi des modes.

a) L'indicatif est le mode de l'affirmation et de la narration.

Aussi son emploi est-il prédominant dans les propositions principales, et très fréquent même dans les subordonnées.

Les subordonnées à l'indicatif servent assez souvent de complément d'objet à des verbes signifiant croire (verbes d'opinion), dire (verbes déclaratifs) ou s'apercevoir (verbes de perception) :

Ex. Je crois qu'il y a un Dieu ;

Je proclame qu'il est infiniment bon ;

Il voit que nous l'oublions.

Mais il est à remarquer qu'il suffit parfois d'une négation modifiant le verbe principal, surtout un verbe d'opinion, pour entraîner le subjonctif dans la proposition subordonnée :

Ex. Je ne crois pas qu'il vienne.

Certaines subordonnées circonstancielles se construisent aussi à l'indicatif. Les conjonctions de subordination qui les introduisent marquent :

- ou la cause : *parce que, puisque, comme* :

Ex. Puisque vous le désirez ;

- ou le temps : *lorsque, pendant que, après que, etc..*

Ex. Pendant qu'il parlait;

- la comparaison : *de même que, ainsi que, etc...*

Ex. Ainsi que vous le pensiez.

b) Le subjonctif est par excellence le mode de la subordination.

Aussi chacune de ses formes est-elle précédée d'une conjonction de subordination, la conjonction *que*, ou une conjonction ou locution conjonctive composée de *que* (quoique, afin que, sans que, etc...)

Le subjonctif s'emploie dans les propositions subordonnées pour compléter les verbes signifiant : douter : Je doute qu'il réussisse ;

nier : Je nie qu'il m'ait consulté ;
 craindre : Je crains qu'il ne parte ;
 souhaiter : Je souhaite qu'il revienne ;
 vouloir : je veux qu'on l'avertisse ;
 ordonner : J'ordonne que l'on sorte ;
 convenir : Il convient que j'agisse ;
 falloir : Il faut qu'on le sache ; etc..., etc...

Les propositions qui complètent ces verbes leur servent de sujet ou d'objet.

Un certain nombre de subordonnées circonstancielles se construisent aussi au subjonctif. Les conjonctions de subordination qui les introduisent marquent

le but : afin que, de peur que

Ex. Donnez afin qu'on vous dise une prière ;

la concession : quoique, bien que, etc...

Ex. Bien que je fusse alors très jeune ;

Si courageux qu'il soit.

c) Le conditionnel est le mode de l'hypothèse : il exprime une action dépendante d'une condition ou supposition.

Il s'emploie dans les propositions principales et dans les propositions subordonnées :

Ex. Je *partirais* sans retard, si j'étais libre ; Croyez que je *partirais* sans retard, si j'étais libre.

Remarque. I. En proposition subordonnée il tient souvent lieu d'un futur indicatif :

Ex. : Je pensais qu'il *viendrait* (= il viendra, pensais-je).

II. La forme employée pour le conditionnel passé en proposition principale décide de la forme à employer pour le verbe de la subordonnée conditionnelle.

- Le conditionnel passé 1e forme a pour corrélatif le plus-que-parfait de l'indicatif :

Ex. : Je *serais parti*, s'il me l'avait permis ;

Le conditionnel passé 2e forme a pour corrélatif le conditionnel passé 2e forme lui-même :

Ex. Je *fusse parti*, s'il me l'eût permis.

d) L'impératif est le mode du commandement.

Il s'emploie pour exprimer soit un ordre proprement dit, soit une défense (ordre de ne pas faire), soit une simple exhortation ou même une prière, etc...

Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre ! (La Font.)

Va, cours, vole, et nous venge. (Corn.)

Brillez, cieux. Vis, nature. O printemps, fais des roses. (V. Hugo.)

e) L'infinitif s'emploie tantôt comme nom verbal, tantôt comme verbe :

1° comme nom il remplit les différentes fonctions :

de sujet : Il est honteux de *mentir* (= Le mensonge est honteux) ;

d'objet : J'aime à *jouer* (= J'aime le jeu) ;

d'attribut : Se *taire*, c'est *trahir* (= Le silence est une trahison) ;

de complément circonstanciel : Il est fatigué de *lire* (= Il est fatigué par la lecture) ;

de complément de nom : L'espoir de *revenir* (= L'espoir du retour) ;

de complément d'adjectif : Un mot difficile à *prononcer* (difficile au point de vue de la prononciation = d'une prononciation difficile).

Dans ces différents emplois, l'action exprimée par le verbe est seule envisagée, indépendamment et abstraction faite de tout sujet. Aussi l'infinitif n'est-il alors accompagné d'aucun sujet.

2° Comme verbe l'infinitif a toujours un sujet exprimé ou sous-entendu avec lequel il forme une proposition.

Cette proposition est ordinairement une subordonnée :

ou sujet : Il est glorieux de *tomber* ainsi victime du devoir ;

ou objet : Je vous souhaite de lui *ressembler* en tout ;

ou attribut : C'est *être sage* que d'*agir* de la sorte ;

ou complément circonstanciel : Donnez, afin d'*être* meilleurs.

La proposition infinitive peut être aussi une principale. Les principales ainsi construites sont surtout

- interrogatives : *Comment faire? Que dire ?*

-ou exclamatives : *Moi, vous abandonner !*

Assez souvent cependant elles sont affirmatives. L'infinitif remplace alors l'indicatif : c'est l'infinitif de narration :

Et grenouilles de se plaindre,

Et Jupin de leur dire.

On emploie ainsi l'infinitif pour donner plus de vivacité à la pensée et de rapidité à l'expression.

L'infinitif s'emploie enfin avec la préposition *à* dans un sens passif, pour marquer l'obligation. C'est l'infinitif d'obligation :

Ex. J'ai un devoir à *faire* (= devant être fait, c'est-à-dire qu'il faut faire).

Emploi des temps de l'indicatif.

a) Le présent s'emploie pour exprimer une action qui se fait au moment où l'on parle :

Ex. : *Je ne sais comment va notre ami ; pour moi, je ne ressens aucune fatigue ; je suis joyeux et dispos.*

Il sert, par suite à exprimer ce qui est vrai dans tous les temps, ou même ce qui est simplement habituel.

Ex. *Rien ne pèse tant qu'un secret.*

Je fais chaque jour une bonne promenade ; après quoi je déjeune.

Le présent s'emploie en outre

- pour marquer un futur immédiat :

Ex. : *Je lui écris ce soir, et je lui annonce que vous arrivez.*

- pour rendre le passé plus vivant et plus intéressant (présent historique)

Ex. *On cherche Vatel, on court à sa chambre, on heurte, on enfonce la porte, on le trouve noyé dans son sang.*

b) L'imparfait exprime la simultanéité et la fréquence dans le passé. On l'emploie :

1° pour marquer une action qui était en train de se faire quand une autre a eu lieu :

Ex. : *Nous jouions au reversi, quand les lettres arrivèrent.*

2° pour détailler une scène, ou décrire un événement :

Ex. : *L'attelage suait, soufflait, était rendu.*

3° pour exprimer une action répétée dans le passé :

Ex. : *Trouvait-on quelque chose au logis de gâté,*

L'on ne s'en prenait point aux gens du voisinage. (La Font.)

c) Le passé simple place nettement dans le passé l'action qu'il exprime :

Ex. *Je fus hier chez le prince ; j'y trouvai un gentilhomme de ce pays, qui perdit un bras le jour que M. de Lorges repassa le Rhin.*

Le passé simple est le temps propre au récit.

d) Le passé composé place sans précision dans le passé une action d'où résulte souvent un état présent :

Ex. *J'ai remis mon travail ; Nous avons suspendu nos relations.*

Remarque. Le passé composé s'emploie parfois pour le futur antérieur :

Ex. *J'ai fini dans cinq minutes.*

e) Le passé antérieur et le plus-que-parfait marquent tous deux une action passée ayant eu lieu avant une autre action également passée.

Ils ne s'emploient donc l'un et l'autre qu'en corrélation avec un autre verbe : le passé antérieur avec un passé défini, le plus-que-parfait avec un imparfait :

Ex. *A peine fut-il arrivé, qu'il écrivit ;*

A peine était-il arrivé, qu'il écrivait.

f) Le futur marque avant tout une action à venir :

Ex. *Dès le mois de juillet, je partirai pour la mer.*

Le futur peut aussi marquer une obligation à remplir ; il s'emploie souvent dans ce sens à la place de l'impératif :

Ex. *Tes père et mère honoreras.*

g) Le futur antérieur marque une action à venir mais qui aura eu lieu avant une autre également à venir. Il s'emploie donc en corrélation avec le futur simple :

Ex. *Dès que je serai arrivé, j'écrirai.*

Remarque. Le futur antérieur s'emploie parfois sans aucune corrélation pour présenter une action passée comme probable :

Ex. *Il sera survenu une panne du moteur, et l'aviateur sera tombé.*

h) Les temps surcomposés sont peu employés. Ils marquent l'action comme entièrement terminée au moment où une autre s'est produite :

Ex. : *Quand il eut eu achevé son discours, il ressentit une très grande fatigue.*

Concordance des temps.

Dans une phrase qui renferme une proposition principale et une proposition subordonnée, les deux verbes ne sont pas seulement unis par le sens. Les deux actions qu'ils expriment ont entre elles des rapports de date, d'échéance : tantôt elles sont simultanées, se passent en même temps, tantôt l'une est antérieure à l'autre.

Dans l'une et l'autre hypothèse à quel temps faut-il mettre le verbe de la proposition subordonnée ? C'est le verbe de la principale qui décide. Or deux cas peuvent se produire.

1er cas. Le verbe principal est à l'indicatif présent ou futur.

a) Si le verbe subordonné est à l'indicatif, il se met au présent, au passé ou au futur, suivant qu'il exprime par rapport au verbe principal une action présente, passée ou future :

Ex. *Je crois qu'il attend, qu'il a attendu, qu'il attendra ;*

Je lui dirai que vous attendez, que vous avez attendu, que vous attendrez.

b) Si le verbe subordonné doit être au subjonctif, il se met :

- au présent du subjonctif, s'il exprime une action présente ou future par rapport au verbe principal :

Ex. *J'ordonne qu'il vous suive (présent) ;*

J'ordonnerai qu'il vous suive (futur) ;

- au passé du subjonctif, s'il exprime une action passée par rapport au verbe principal :

Ex. *Je crains qu'il ne vous ait pas suivi (passé).*

a) Si le verbe subordonné ne doit pas être au subjonctif, il se met

- à l'indicatif imparfait, pour exprimer une action présente par rapport à la principale :

Ex. *Je croyais que vous m'attendiez ;*

- au conditionnel présent, pour exprimer une action future par rapport à la principale :

Ex. : Je croyais que vous *m'attendriez* ;

à l'indicatif plus-que-parfait, pour exprimer une action passée par rapport à la principale :

Ex. Je croyais que vous *m'aviez attendu*.

b) Si le verbe subordonné doit être au subjonctif, il se met au subjonctif imparfait, pour exprimer une action présente ou future par rapport au verbe principal :

Ex. Je désirais qu'il *écrivît* (présent) ;

Je désirerais qu'il *écrivît* (futur) ;

au subjonctif plus-que-parfait, pour exprimer une action passée :

Ex. Je craignais qu'il *n'eût écrit* (passé).

CHAPITRE VIII

SYNTAXE DE L'ADVERBE.

1. Adverbes de négation.

Le français n'a que deux négations :

- une négation forte ou accentuée, *non*.
- une négation faible ou atone, *ne*.

Emploi de non.

La négation forte non s'emploie

1° pour résumer en un mot toute la pensée, dans les réponses :

Ex. L'impôt sur la rente est-il voté ? - Non.

2° pour opposer avec plus d'énergie deux éléments :

- soit deux mots : C'est la raison et *non* le caprice qui le guide ;
- soit deux propositions : Je demande que vous agissiez, *non* que vous vous agitiez.

3° pour écarter avec plus de force l'idée contenue dans une expression :

- dans un nom : *non-sens* ; *non-lieu* ; *non-valeur* (la négation forme alors un nom composé) ;
- dans un adjectif : un succès *non* douteux ;
- dans un adverbe : *non loin* ; *non seulement* ;
- dans un participe : un projet *non* exécuté.

Non peut ainsi s'employer devant les différents termes de la proposition, excepté le verbe à mode personnel.

Emploi de ne.

La négation ne, quoique faible et atone, est d'un usage plus fréquent. Elle s'emploie tantôt seule, tantôt renforcée par les mots pas, point, goutte.

Dans l'un et l'autre emploi elle précède ordinairement un verbe à mode personnel.

a) Ne s'emploie seul

1° avec les verbes pouvoir, savoir, cesser, oser, suivis d'un infinitif :

Ex. Il ne pouvait parler. Je ne saurais dire. Il ne cessait de pleurer. On n'osait l'interroger.

2° avec les locutions verbales avoir cure, avoir garde :

Ex. : Je *n'en* ai cure. Il *n'a* garde de répondre.

3° dans les locutions usuelles : *n'importe* ; qu'à cela *ne* tienne ; *n'en* soufflez mot ; à Dieu *ne* plaise ;

ne vous déplaît ; etc...

4° dans les propositions où entre quelqu'un des mots personne, rien, aucun, jamais :

Ex. Il *n'*est secondé par personne ; Personne *ne* lui vient en aide ; Il *n'*arrive à rien ; Rien *ne* lui réussit.

Remarque. Souvent associés dans cet emploi à la négation *ne*, les mots positifs personne, rien, aucun, jamais, en ont gardé un sens négatif qui permet de les employer seuls dans les réponses de la même manière que la négation *non* :

Qu'y-a-t-il de nouveau ? rien ;

qui avez-vous rencontré ? personne.

5° dans les propositions relatives se rattachant à ces mêmes expressions négatives *ne... rien, ne... personne*, ou autres analogues.

Ex. Il *n'*est rien ici-bas qui *ne* lasse ; Il *n'*est personne qui *ne* fatigue.

6° couramment enfin dans les propositions interrogatives introduites par *qui* (= quel homme ?) ou *que* (= pourquoi ?)

Ex. Qui *n'*en convient ?

Que *ne* le disiez-vous ?

Ne s'emploie en outre assez souvent d'une manière explétive, ou superflue.

Son sens négatif est alors atténué, presque effacé.

Il s'emploie ainsi

1° dans la complétive qui suit les verbes ou locutions verbales : craindre, avoir peur, prendre garde, empêcher, s'en falloir :

Ex. Je craignais qu'il *ne* tombât ; Peu s'en fallut qu'il *ne* périt.

2° dans la complétive qui suit les verbes nier, douter, employés négativement ou interrogativement :

Ex. Je ne doute pas qu'il *ne* soit très intelligent, mais peut-on nier qu'il *ne* soit très intrigant ?

3° dans la comparative qui suit les mots : autre, autrement, plus, moins :

Ex. Il est tout autre qu'il *n'*était ; L'affaire est plus sérieuse que je *ne* l'avais pensé.

4° dans la conditionnelle introduite par à moins que :

Ex. Que faire en un gîte à moins que l'on *ne* songe ?

5° dans la finale introduite par de peur que, ou de crainte que :

Ex. Prions de peur que nous *ne* succombions.

D'accord avec la pratique des grands écrivains et avec la décision des grammairiens, la logique dit assez que ce *ne* explétif n'est pas obligatoire.

b) Dans la plupart des cas *ne* est accompagné et renforcé par les mots pas ou point, plus rarement par le mot goutte.

Ces mots et quelques autres aujourd'hui exclus de cet emploi (mie, mot, brin, grain) étaient primitivement des noms. Désignant des quantités très petites ils s'ajoutaient avec la négation *ne* au verbe pour montrer le peu de réalité de l'action, plus insignifiante qu'un pas, un point, une goutte,

une mie, etc.

Ex. Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Je n'en ai point.

Dans certaines constructions elliptiques, pas et point peuvent, sans être accompagnés de ne, avoir une valeur négative

Ex. Pas un seul petit morceau

De mouche ou de vermisseau. (La Font.)

Point de pigeon pour une obole. (La Font.)

Remarque. Deux négations se détruisent nécessairement, elles valent donc une affirmation.

Cette remarque intéresse surtout certains adjectifs composés des préfixes négatifs a et in. Précédés d'une négation, ces adjectifs prennent un sens affirmatif :

Ex. Un homme inactif est un homme non actif. Dire de quelqu'un qu'il n'est pas inactif, c'est donc dire qu'il est actif.

Mais l'affirmation ainsi exprimée est une affirmation déguisée et par conséquent atténuée.

II. Adverbes de doute.

Peut-être et sans doute équivalent à : il peut être, ou se faire, il est sans doute, ou hors de doute.

Aussi ces adverbes peuvent-ils, en tête d'une phrase, être ou non suivis de que, sans la moindre différence de sens :

Ex. Peut-être viendra-t-il ou peut-être qu'il viendra ;

Sans doute il est parti, ou sans doute qu'il est parti.

III. Adverbes de quantité.

Les adverbes de quantité modifient comme les autres adverbes :

- soit des verbes :

Ex. J'ai peu écrit, mais j'ai beaucoup lu ;

- soit des adjectifs :

Ex. La route est assez longue, mais très agréable.

Ils peuvent en outre modifier d'autres adverbes.

Ex. En allant plus vite, on voit moins bien les choses.

Mais toutes les formes des adverbes de quantité ne s'emploient pas indistinctement dans ces différentes fonctions.

Beaucoup peut modifier

- soit un verbe :

Ex. Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu ;

- soit un adjectif au comparatif :

Ex. L'hirondelle était beaucoup plus savante.

Remarque. Devant un verbe ou un adjectif exprimant la supériorité, l'adverbe beaucoup se construit parfois comme les compléments de mesure, avec la préposition de :

Ex. Il l'emporte *de beaucoup* ;

Il est plus savant *de beaucoup*.

La même construction se retrouve dans certaines locutions pour les adverbes peu, autant, combien, guère :

Ex. Il s'en faut *de peu*. *D'autant plus*, etc...

Bien remplace beaucoup

1° devant un adjectif au positif :

Ex. Il est *bien* courageux ;

2° devant un adverbe au positif :

Ex. Il travaille *bien* courageusement.

Dans les deux cas, bien forme un superlatif. Il alterne dans cet emploi avec très, fort, extrêmement, pas mal (= beaucoup).

Aussi, autant, marquent l'égalité dans la comparaison.

Aussi s'emploie devant un adjectif ou un adverbe :

Ex. Il est aussi prudent que brave ;

Il agit aussi prudemment qu'on peut le désirer.

Autant modifie un verbe :

Ex. : Je ne puis en dire autant.

Si, tant, marquent avant tout le degré d'intensité qui a des conséquences.

Si s'emploie devant un adjectif ou un adverbe :

Ex. Il est si bon qu'il pardonne toujours.

Le vent redouble ses efforts et fait si bien qu'il déracine le chêne.

Tant modifie un verbe :

Ex : Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle casse.

L'usage est pourtant, dans les propositions négatives ou interrogatives, d'employer si, tant, au lieu de aussi, autant, dans un sens comparatif :

Ex. Il n'y a rien de si injuste que l'orgueil ;

Rien ne pèse tant qu'un secret. (La Font.)

Les adverbes de quantité comportent un complément :

Ex. Peu de fruits, beaucoup de blé, assez de bien-être.

Le complément qui les détermine ainsi est un complément d'espèce.

Suivant le mot qui les complète, les adverbes de quantité changent de sens et marquent tantôt le nombre : Peu de fruits ;

tantôt le volume : Beaucoup de blé

tantôt la grandeur : Assez d'aisance.

Dans tous les cas ils ont un sens partitif et ne forment avec leur complément (d'espèce) qu'une expression sujet ou complément.

Ex. Beaucoup de talent et peu de vertu, triste bilan !

J'aime mieux moins de science et plus de vertu.

Le premier exemple renferme deux sujets : beaucoup de talent, et peu de vertu. Le second exemple renferme deux compléments d'objet : moins de science, et plus de vertu.

Remarque. Dans l'analyse grammaticale, les adverbes de quantité doivent être analysés comme partitifs (sujets ou compléments) et le mot qui les complète comme complément du partitif :

Ex. Beaucoup de soldats ont péri.

Analyse : *Beaucoup* partitif, sujet de ont péri.

Soldats, complément d'espèce du partitif¹.

Les adverbes de quantité à sens comparatif comportent un complément de comparaison.

Tels sont plus, moins, autant, tant, aussi, si.

Pour tous ces adverbes le complément de comparaison peut être une proposition (comparative, souvent elliptique) :

Ex. Le boeuf est plus puissant que le cheval ;

Le chat est moins fidèle que le chien.

Pour les deux adverbes plus, moins, le complément de comparaison peut être aussi un nom :

Ex. Le château est à plus de deux kilomètres ;

On peut y aller en moins de vingt minutes.

Remarque. 1. L'adverbe de quantité davantage ne peut avoir ni complément d'espèce, ni complément de comparaison.

2. Aussi, si, ne peuvent avoir que le complément de comparaison.

3. Plus, moins, autant, tant, peuvent avoir en même temps les deux compléments.

Ex. : Il n'a pas tant d'ordre que vous.

Plus, moins, répétés en tête de deux membres de phrase, expriment une proportion, une progression en raison directe :

¹ La présente éditrice est en désaccord avec cette interprétation : ce sont les soldats qui ont péri, et non des "beaucoup".

Ex. Plus il est savant, plus il est modeste ;

Moins on a de fortune, moins on a de soucis.

Plus, moins, opposés l'un à l'autre en tête de deux membres de phrase, expriment une progression en raison inverse :

Ex. Plus il a de succès, moins il a de fierté.

Cette construction de plus et de moins (répétés ou opposés) renverse l'ordre naturel de la pensée.

Cette phrase "Plus il est savant, plus il est modeste",

signifie en effet : Il est plus modeste, dans la mesure où il est plus savant.

Pour suivre l'ordre de la pensée, on se sert de la locution d'autant... que...:

Ex. Il est d'autant plus modeste qu'il est plus savant.

Autant répété en tête de deux membres de phrase exprime aussi une proportion, et marque un comparatif d'égalité.

Cette phrase : "autant d'esprits, autant de sentiments", équivaut en effet à celle-ci : Il y a autant de sentiments que d'esprits.

IV. Adverbes de temps.

Plus tôt exprime une idée de temps et signifie de meilleure heure. Ex.: Il est parti plus tôt que moi.

Plutôt exprime une idée de préférence : Ex. : Plutôt la mort que la honte.

Tout à coup marque la soudaineté imprévue :

Ex. O nuit effroyable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle.

Tout d'un coup marque la simultanéité :

Ex. : C'est la fortune et l'espérance qui lui manquent tout d'un coup (= en même temps).

Ici s'emploie parfois pour désigner le temps présent. Dans cet emploi on dit *d'ici là*, sans mettre de préposition entre les deux adverbes ; mais on doit dire *d'ici à demain*, *d'ici à quinze jours*, etc... avec la préposition *à*.

CHAPITRE IX

SYNTAXE DE LA PREPOSITION.

La préposition *à* représente trois prépositions latines aux significations bien distinctes :

ad = vers, marquant le but à atteindre ;

ab = de, marquant le point de départ ;

apud = chez, marquant la localisation.

De là les trois principaux sens de *à*.

1° Avant tout, *à* marque la direction vers, c'est-à-dire :

- l'acheminement vers, Ex. Je vais *à* Paris ;

- l'inclination vers, la tendance vers, Ex. L'amour tend *à* l'union ;

- l'impulsion vers : Ex. Jeter quelqu'un *à* terre ; Exhorter *à* la patience ;

- l'orientation vers : Ex. A l'est aussi bien qu'*à* l'ouest.

- la destination : Ex. j'écris un mot *à* mon ami ; J'envoie un petit souvenir *à* son fils ; Vous porterez le tout *à* domicile.

- l'attribution : Ex. Donne du pain *à* l'orphelin.

et par extension, l'appartenance, la convenance, etc. :

Ex. Il appartient *à* la cour de statuer;

Il ne convient qu'*à* un enfant de pleurer quand on lui résiste.

2° *A* marque cependant aussi le point de départ, c'est-à-dire :

- l'extraction, Ex. Puiser de l'eau *à* une fontaine ;

- la provenance : Ex. Acheter un volume *à* un libraire ; Demander une faveur *à* un prince ;

- l'éloignement : Ex. Retirer un jouet *à* un enfant.

3° Enfin *à* marque la localisation ;

- soit dans l'espace : Ex. Je passe l'été *à* la campagne ;

- soit dans le temps : Ex. Il arrive demain *à* neuf heures.

Suivi d'un infinitif, *à* indique

une obligation (mode du verbe) : Ex. Finissons, mais demain, Muse, *à* recommencer ;

- un sujet : Ex. C'est *au* prince *à* juger de ses ministres ;

- un objet : Ex. Apprendre *à* lire ;

- une circonstance :

tantôt de but : A parler franchement ;

tantôt de manière : Il passe son temps *à* se lamenter ;

tantôt de condition : A en juger d'après ces lignes ;

tantôt de conséquence : Elle était coiffée *à* faire rire. (Sév.)

La préposition *de* marque surtout le point de départ, c'est-à-dire :

- le principe : Tout vient de Dieu ;
- l'origine : Né de parents pauvres ;
- l'extraction : L'oiseau est sorti de l'oeuf ;
- la source : La Seine jaillit du mont Tasselot ;
- la dérivation : Lacustre vient de lacus (lac).
- la provenance : Un loup sortit du bois ;
- l'éloignement : Versailles est à une heure de Paris ;
- la séparation : Exclu de la société.

Remarque. C'est à ce dernier sens que se rattache l'emploi de la préposition *de* comme partitif :

Ex. De l'eau ; de l'herbe ; de l'ombre.

Et l'emploi explétif de la préposition *de* n'est qu'une extension de son emploi comme partitif :

Ex. Rien de plus juste ;

Un fripon d'enfant ;

Une drôle de ville ;

La ville de Rome.

Suivi d'un infinitif, *de* n'indique pas nécessairement une proposition subordonnée :

Ex.: Caquet-bon-bec alors de jaser au plus dru. (La Font.)

Cet infinitif de narration tient lieu, nous l'avons vu, d'un verbe à l'indicatif.

Le plus souvent *de* suivi d'un infinitif indique

ou un sujet : C'est à lui *de* parler ;

ou un objet : Il craint *de* parler ;

ou un attribut : Son devoir est *de* parler ;

ou un complément de cause : Il est fatigué *de* parler ;

ou plus habituellement un complément déterminatif : Ce n'est pas le moment *de* parler.

Par éveille essentiellement une idée d'intermédiaire, et marque :

d'abord l'espace à travers lequel il faut cheminer pour atteindre un but : Ex. Il passera *par* le Tyrol ;

puis, d'extension en extension,

1° la personne par l'entremise de laquelle on obtient une faveur :

Ex. Il a obtenu l'autorisation *par* son ami le ministre.

2° l'agent, puis la cause, et la manière :

Ex. La faveur a été obtenue *par* le ministre ;

On a cédé *par* crainte ;

Il ne faut pas agir *par* pression, mais *par* persuasion.

Pour suivi d'un nom ou d'un pronom marque :

1° l'échange : Je les prends l'un *pour* l'autre ;

2° la destination c'est-à-dire :

tantôt l'attribution : Faites cela *pour* lui ;

tantôt le but : Il est parti *pour* l'Algérie ;

3° l'opposition : *Pour* moi je m'abstiens.

Suivi d'un infinitif, il introduit

tantôt une finale : Travaillons *pour* réussir ;

tantôt une causale : Il est puni *pour* avoir parlé.

En, dans signifient à l'intérieur de et par extension *dans les limites de*, et s'emploient en parlant soit de l'espace, soit du temps.

Dans ne s'emploie que devant les noms déterminés par un article ou un adjectif déterminatif :

Dans un mois, c'est Pâques.

En s'emploie de préférence devant les noms indéterminés ou accompagnés seulement de l'article indéfini ou d'un adjectif déterminatif :

Ex. La fête des Rois tombe *en* janvier, *en* plein hiver ;

J'ai fait le tour du pays *en* deux jours.

Remarque. *En* ne se construit avec l'article défini que dans certaines expressions :

Ex. L'esclave s'est enfui *en* l'absence de son maître ;

Réjouissons-nous *en* l'honneur de nos troupes victorieuses.

En, suivi d'un participe présent, marque une circonstance

- soit de temps : Je lirai *en* vous attendant ;

- soit de manière : Il m'écoutait *en* souriant ;

- soit de moyen : C'est *en* forgeant qu'on devient forgeron ;

- soit de condition : *En* restant près des siens, il les aiderait.

Auprès, près de marquent le voisinage immédiat, la proximité.

Auprès ne s'emploie qu'en parlant de l'espace :

Ex. Mon ami est *auprès* de son père souffrant.

Près de s'emploie indifféremment en parlant soit de l'espace, soit du temps :

Ex. Il était *près de* trois heures ; Nous arrivâmes *près du* bois.

Remarque. *Près de* (= sur le point de) est bien distinct de *prêt à* (= préparé à, disposé à). Il serait

donc incorrect d'employer indistinctement ces deux expressions l'une pour l'autre :

Ex. *Près de mourir* (= sur le point de mourir) ;

Prêt à mourir (= préparé à la mort).

Avant marque l'antériorité et la préséance :

Ex. J'étais arrivé *avant* lui, il a été néanmoins placé *avant* moi. Dieu passe *avant* tout.

Devant marque la priorité dans l'espace et la présence :

Ex. Mettre la charrue *devant* les boeufs ;

Telle a été son attitude *devant* moi.

Répétition de la préposition.

Les prépositions *à, de, en*, sont les seules qui se répètent régulièrement devant chaque complément :

Ex. *C'est en été et en automne* que s'effectuent les départs ;

Les pêcheurs sont accompagnés *de leurs femmes et de leurs enfants* ;

Héroïquement ils s'arrachent alors *à l'affection et à la tendresse de leurs parents et de leurs amis*.

Les autres prépositions ne se répètent devant les différents compléments que s'ils sont opposés entre eux :

Ex. Pendant de longs mois ils auront à lutter *contre le vent, contre la pluie* et les vagues ;

Qu'ils seront heureux de passer l'hiver *avec leurs femmes et leurs enfants* !

CHAPITRE X

SYNTAXE DE LA CONJONCTION.

Conjonctions de coordination.

La conjonction *et* unit ordinairement deux éléments de même nature. Ces deux éléments peuvent être :

a) deux mots: c'est-à-dire

- deux noms:

Ex. Philémon et Baucis ; Le lion et le moucheron ;

- deux adjectifs :

Ex. Honteux et confus ;

- deux verbes :

Ex. Pardonner et oublier ;

- deux adverbes :

Ex. Prudemment et habilement.

b) deux propositions, indépendantes ou subordonnées,
soit à mode personnel

Ex. J'ai lu et je vois ;

- soit à mode impersonnel

Ex. Après avoir lu et étudié ; Ayant lu et étudié.

Il peut arriver cependant que les éléments coordonnés par la conjonction ne soient pas de même nature et remplissent simplement la même fonction :

Ex. J'ai appris vos ennuis et que votre santé en avait souffert.

Ni remplace ordinairement la conjonction *et* dans les phrases négatives :

Ex. Cet ouvrier n'a plus d'argent ni de travail ;

Je ne crois pas qu'on l'oublie ni qu'on le remercie.

Ni se répète souvent devant chacun des éléments (mots ou propositions) qu'il unit :

Ex. Il n'a ni soutien ni appui ;

Nous ne souffrirons ni qu'on l'éloigne ni qu'on le décourage.

Conjonctions de subordination.

De toutes les conjonctions de subordination *que* est la seule qui se répète en tête de deux propositions coordonnées :

Ex. Si vous dites que nous avons menti, que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une

belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer, nous trouvons que vous avez raison. (Sév.)

Les autres conjonctions de subordination se remplacent en tête de la seconde coordonnée par la conjonction *que* :

Ex. Priez, afin que Dieu vous bénisse et que vous soyez heureux ;

Puisque vous le désirez et que je puis sans inconvénient vous l'accorder, je vous l'accorde.

Remarque. Si les propositions, au lieu d'être coordonnées, étaient simplement juxtaposées, la conjonction de subordination pourrait se répéter en tête de chacune pour donner plus de force à la pensée :

Ex. : Donnez ! ...

Afin que votre vigne ait toujours un doux fruit,

Afin qu'un blé plus mûr fasse plier vos granges,

Afin d'être meilleurs...

(V. Hugo)

La conjonction *que* est donc la plus importante et la plus fréquemment employée. Elle peut introduire

1° une proposition sujet :

Ex. Etant de noce, il faut malgré moi que j'engraisse. (La Font.)

2° une proposition objet :

Ex. Je ne veux pas que vous disiez que j'étais un rideau qui vous cachait. (Sév.)

3° une proposition circonstancielle quelconque :

Ex. *que* serait-ce donc

S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde,

Et que ce gland eût été gourde ? (La Font.)

Aussitôt que le char chemine

Et qu'elle voit les gens marcher

Elle s'en attribue uniquement la gloire. (La Font.)

Que s'emploie en outre d'une manière elliptique pour certaines conjonctions abrégées :

Ex. Gardez-vous, sur votre vie,

D'ouvrir *que* (= sans *que*) l'on ne vous die. (La Font.)

La voiture aux provisions est venue, *que* (= pendant *que*) j'étais malade. (J.-J. Rousseau.)

Les différentes conjonctions de subordination ne se construisent pas toutes avec le même mode verbal. Le mode qu'elles entraînent sera étudié en même temps que les propositions qu'elles introduisent.

Bornons-nous ici à cette simple remarque, que certaines conjonctions de subordination se construisent toujours avec le subjonctif.

Telles sont : afin *que*, de peur *que*, avant *que*, sans *que*.

Ex. Tu m'as laissé la vie afin qu'elle te serve. (Corn.)

CHAPITRE XI

SYNTAXE DES PROPOSITIONS.

I. Au point de vue de la fonction qu'elles remplissent dans la phrase, les propositions se rangent en deux grandes catégories :

1° les indépendantes, qui ne servent ni de sujet ni de complément à d'autres propositions :

Ex. Le jeudi, le temps se brouilla, et la nuée creva, le soir à dix heures. (Sév.)

2° les subordonnées, qui remplissent par rapport à d'autres propositions les fonctions de sujet ou de complément :

Ex. : Croyez qu'il est impossible d'être plus votre serviteur que je le suis. (Sév.)

Les propositions par rapport auxquelles d'autres propositions servent de sujet ou de complément sont dites principales.

Il y a donc des principales indépendantes, et des principales subordonnées.

Dans l'exemple qui précède,

- croyez est une principale indépendante ;
- qu'il est impossible, une principale subordonnée ;
- d'être plus votre serviteur, une principale subordonnée ;
- que je le suis, une subordonnée.

II. Au point de vue de la forme, les propositions sont affirmatives, négatives ou interrogatives.

1° Les affirmatives présentent le sujet comme faisant telle action ou se trouvant dans tel état :

Ex. Je mange donc ici mes petits oeufs frais à l'oseille. (Sév.)

2° Les négatives présentent le sujet comme ne faisant pas telle action ou ne se trouvant pas dans tel état :

Ex. Je n'avais jamais été à Livry la semaine sainte. (Sév.)

3° Les interrogatives expriment une question. L'objet de cette question peut être

- de savoir si oui ou non le sujet fait telle action ou se trouve dans tel état :

Ex. Il regarde, *voit-il* ? il écoute, *entend-il* ?

- de connaître d'une manière plus précise l'être que représente le sujet, l'objet ou l'attribut :

Ex. Qui vous a parlé de cette affaire ? Que vous a-t-on dit ? Quel est votre avis ?

- d'apprendre quelque circonstance relative à l'action faite par le sujet ou à l'état dans lequel il se trouve :

Ex. Par qui avez-vous été instruit de l'accident ? Comment s'est-il produit ? Où étiez-vous alors ?

L'interrogation se marque de trois manières :

1° par un mot interrogatif :

Ex. *Quand* commenceront vos vacances ?

2° par l'inversion du sujet rejeté à la suite du verbe

Ex. : Irez-*vous* en Bretagne ?

3° par le ton et les inflexions de la voix :

Ex. Vous aimez la mer ?

L'interrogation peut s'exprimer :

- soit en proposition indépendante :

Ex. Comment va notre ami ?

- soit en proposition subordonnée :

Ex. J'ignore *comment il va*.

De là deux sortes de propositions interrogatives :

1° les interrogatives indépendantes ou directes ;

2° les interrogatives subordonnées ou indirectes.

Il n'est pas rare que la même phrase renferme les deux espèces d'interrogatives :

Ex. Savez-vous comment il va ?

Comment va-t-il ? Le savez-vous ?

Propositions indépendantes.

Les propositions indépendantes présentent les mêmes modalités que la pensée :

Les unes énoncent simplement des idées ou des faits : ce sont les énonciatives.

Ex. La mort du grand lion est la fête des mouches. (V. H.)

D'autres expriment un commandement (ordre ou défense), une exhortation, ce sont les volitives.

Ex. : O siècle, arrache-toi de tes pensers frivoles. (V. H.)

D'autres expriment un souhait, un vœu : ce sont les optatives (du latin optare, souhaiter) :

Gloire à Dieu seul ! son nom rayonne en ses ouvrages. (V. H.)

A toutes les nuances ou modalités de la pensée, correspondent ainsi une forme et une espèce particulière de propositions.

Propositions subordonnées.

Les propositions subordonnées remplissent par rapport aux propositions indépendantes trois fonctions principales : celles de sujet, d'objet ou de complément circonstanciel.

Subordonnée sujet.

La subordonnée sujet peut être

1° une conjonctive :

Ex. Il semble qu'il y a une saison pour les passions. (Mass.)

2° une interrogative (indirecte) :

Ex. Voulez-vous savoir comment il faut donner, mettez-vous à la place de celui qui reçoit.

3° une relative :

Ex. *Qui m'aime* me suit ; *Advienne que pourra*.

4° une infinitive :

Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,

D'être aussi gras que moi. (La Font.)

La subordonnée sujet complète ordinairement le sujet d'un verbe impersonnel ou employé d'une manière impersonnelle :

Ex. : Il est démontré *que la terre tourne autour du soleil*.

Subordonnée objet.

La proposition remplissant la fonction de complément d'objet peut être

1° une conjonctive :

Ex. On sait qu'auprès du roi je fais quelque figure. (Mol.)

2° une interrogative (indirecte) :

Je ne sais si le style

Pourra vous en paraître assez net et facile,

Et si du choix des mots vous vous contenterez. (Mol.)

3° une relative :

Ex. Désignez *qui vous voulez*.

4° une infinitive :

Ex. Elle menaça Jupiter

D'abandonner sa cour, d'aller vivre au désert,

De quitter toute dépendance. (La Font.)

Remarque. Toutes les complétives marquant l'objet n'ont pas la même modalité. C'est ainsi qu'on trouve

- des énonciatives

Ex. Comme il voit que dans leurs tanières

Les souris étaient prisonnières,

Qu'elles n'osaient sortir, qu'il avait beau chercher,

Le galant fait le mort. (La Font.)

- des volitives :

Ex. Tous dirent à Gaster qu'il en allât chercher. (La Font.)

Subordonnées circonstancielles.

Les différentes propositions circonstancielles se relient aux propositions principales par différentes articulations qui en marquent ordinairement le sens.

Ces articulations sont de deux sortes :

1° des conjonctions de subordination entraînant un verbe à mode personnel, tantôt à l'indicatif, tantôt au subjonctif.

2° des prépositions ou locutions prépositives entraînant un verbe à mode impersonnel presque toujours à l'infinitif.

Les finales, exprimant une circonstance de fin, de but, sont introduites

1° par les conjonctions afin que, de peur que (= afin que... ne... pas...), pour que, de crainte que, suivies du subjonctif :

Ex. Donnez

Afin que votre vigne ait un doux fruit,

2° par les prépositions afin de, pour, de peur de.

Les causales, exprimant une circonstance de cause, de motif, sont introduites :

1° par les conjonctions à cause que (peu usité), parce que, de ce que, vu que, attendu que, puisque, comme, etc... suivies de l'indicatif :

Ex. Et voilà qu'on la chasse avec un grand fracas,

A cause qu'elle manque à parler Vaugelas. (Mol.)

Rien m'enfle et n'éblouit les grandes âmes *parce que rien n'est plus haut qu'elles.* (Mass.)

2° par les prépositions pour, de, faute de (= pour ne pas), sous prétexte de, suivies de l'infinitif :

Ex. Je hais tous les hommes,

Les uns, *parce qu'ils sont méchants et malfaisants,*

Et les autres, *pour être aux méchants complaisants.*

Remarque. Les articulations de, de ce que, ou par abréviation que, s'emploient à la suite des verbes exprimant une émotion de l'âme comme être heureux, ravi ; s'étonner ; s'indigner ; et après les verbes signifiant louer, blâmer :

Ex. Je suis bien aise de n'avoir point parlé ;

Je m'étonne que vous n'ayez pas prévu cet accident.

Les consécutives, exprimant une conséquence, sont introduites

1° par la conjonction que, précédée de mots signifiant tant, tellement, à tel point, de telle sorte, en sorte, etc

Ex. Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle casse.

Le verbe de la consécutive est alors à l'indicatif si la proposition principale est affirmative, au subjonctif si la principale est négative ou interrogative :

Ex. Le vent était si grand *qu'il a déraciné cet arbre* ;

Le vent n'est pas si grand *qu'il puisse déraciner cet arbre*.

2° par les locutions prépositives de façon à, en sorte de, assez... pour, trop... pour, etc., suivies de l'infinitif :

Ex. La proposition est assez belle *pour le tenter* ; Il est trop ambitieux *pour la refuser*.

Remarque. La proposition consécutive peut aussi être introduite par les locutions assez... pour, trop... suivies de que et du subjonctif :

Ex. Il est trop faible *pour que nous lui imposions ce fardeau*.

Les concessives, exprimant une concession, sont introduites :

1° par les conjonctions malgré que (hors d'usage), quoique, bien que, et les expressions quelque... que, tout.. que, si... que, etc... suivies pour la plupart du subjonctif :

Ex. *Bien que nous changions d'état*, nous ne changeons point d'âme.

Remarque. Tout... que se construit avec l'indicatif.

2° parfois par la préposition sans (= quoique... ne... pas)

Ex. *Sans avoir fait aucune démarche* il a pu parvenir...

Les conditionnelles, exprimant une condition, une supposition, sont introduites

1° par les conjonctions de subordination suivantes :

si, suivi de l'indicatif :

Ex. : Si j'entre dans la Laconie, je vous en chasserai tous, répliqua Philippe.

pourvu que, à supposer que, à moins que, etc., suivis du subjonctif :

Ex. *Que je périsse*, s'il le faut, pourvu qu'il réussisse.

Remarque. La locution à condition que se construit suivant les cas avec le subjonctif, avec l'indicatif, ou avec le conditionnel :

Ex. Je vous emmène à condition que vous parliez, ou que vous parlerez.

Je l'ai emmené à condition qu'il parlât, ou qu'il parlerait.

2° par la préposition à (= si) et les locutions prépositives à la condition de, à moins de, suivies de l'infinitif :

Ex. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. (Corn.)

Remarque. Les alternatives, impliquant double supposition s'expriment par la répétition de *soit que* ou tout simplement de *que*, suivis du subjonctif :

Ex. : Soit que je fusse manichéen, soit que je fusse catholique, je n'étais pas ce que je devais être.

Les temporelles, marquant l'époque ou la durée, sont introduites

1° par les conjonctions signifiant *lorsque, avant que, pendant que, après que*, et entraînant, celles qui expriment l'antériorité, le subjonctif, les autres l'indicatif :

Ecoutez ce récit avant que je réponde. (La Font.)

Je vous dis adieu quand je partis pour la Bretagne ; je vous ai écrit, depuis que vous êtes chez vous. (Sév.)

Remarque. *Depuis que* s'abrège en *que* dans des expressions telles que : il y a dix jours que ; voilà deux mois que :

Ex. : Il y a trois mois que (= depuis que) je ne lui ai écrit.

2° par les prépositions ou locutions prépositives suivantes :

- *en*, construit avec le participe, Ex. Il me l'a confié en partant ;

- *avant de, après*, construits avec l'infinitif :

Ex. Après avoir réfléchi, et avant de prendre aucun engagement, nous tenons à avoir votre avis.

Les comparatives, souvent elliptiques, sont toujours à mode personnel. Elles ne se rattachent donc aux principales par aucune préposition. Elles sont introduites par la conjonction *que* précédée d'un adjectif ou d'un adverbe marquant l'égalité, la supériorité ou l'infériorité : *tel, autant, aussi, plus, moins*, etc...

Ex. Qui ne fait châteaux en Espagne ?

Autant les sages que les fous. (La Font.)

Le mode de la comparative est l'indicatif si elle exprime une réalité, le conditionnel si elle exprime une possibilité.

Aux propositions exprimant la comparaison proprement dite se rattachent les propositions exprimant la manière.

Celles-ci sont introduites :

1° parfois par la préposition *sans* suivie de l'infinitif, ou *en* suivie du participe :

Ex. Il souffre *sans se plaindre* ; il protestait *en souriant*.

2° le plus souvent par les conjonctions *comme, ainsi que, de même que*, suivies de l'indicatif :

Comme elle (la félicité de la terre) a l'éclat du verre,

Elle en a la fragilité. (Corn.)

Quand la subordonnée de manière précède la principale, celle-ci renferme souvent un corrélatif, *de même*, ou *ainsi*, correspondant pour le sens à la conjonction qui introduit la subordonnée :

Ex. Comme la raison n'a plus de frein, ainsi l'erreur n'a plus de bornes.

Remarque. - 1. Comme se construit parfois avec le participe :

Ex. Il s'est présenté comme attaché à votre service.

2. La locution *comme si* indique à la fois une proposition comparative elliptique représentée par *comme*, et une conditionnelle introduite par *si*.

La proposition introduite par la locution *comme si* est dite pour cette raison comparative hypothétique (c'est-à-dire conditionnelle) :

Ex. Bien des hommes vivent comme s'ils ne devaient jamais mourir.

Propositions participiales

Les propositions participiales sont aussi pour la plupart des propositions circonstanciennes. Mais leur construction présente des particularités qu'il importe de noter.

1° Le plus souvent elles ne sont introduites par aucun mot de subordination. Elles se rattachent alors à la principale

- ou par mode d'apposition :

Ex. La cigale, ayant chanté tout l'été,
se trouva fort dépourvue. (La Font.)

- ou à la manière d'un complément direct circonstanciel :

Ex. Eux repus, tout s'endort, les petits et la mère. (La Font.)

2° Souvent aussi la participiale est introduite par un mot de subordination. Ce mot est ordinairement la préposition *en*, rarement la conjonction *comme* :

Tout fait nombre, dit l'homme, en voyant son butin. (La Font.)
il accourait comme poursuivi par des brigands.

Quelle qu'en soit la construction, la proposition participiale équivaut généralement à un complément circonstanciel. Elle exprime en effet une circonstance

- ou de temps

Ex. : Un vieillard sur son âne aperçut, en passant,
Un pré plein d'herbe et fleurissant. (La Font.)

- ou de cause :

Ex. : Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats. (La Font.)

- ou de manière :

Ex. Le grison se rue

Au travers de l'herbe menue,
 Se vautrant, grattant, et frottant,
 Gambadant, chantant, et broutant
 Et faisant mainte place nette. (La Font.)

Parfois cependant la proposition participiale équivaut à un adjectif en apposition, elle est alors purement appositive :

Ex. Un manant
 Aperçut un serpent sur la neige étendu,
 Transi, gelé, perclus, immobile, rendu,
 N'ayant pas à vivre un quart d'heure. (La Font.)

Propositions relatives.

Les propositions relatives, par la nature et la diversité de leurs fonctions, constituent un groupe à part.

Elles présentent deux constructions bien distinctes :

- Les unes se rattachent à un antécédent, sujet ou complément de la proposition principale :

Ex. Une grenouille vit *un boeuf*
 Qui lui sembla de belle taille,
Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un oeuf,
 Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille. (La Font.)

- Les autres n'ont pas d'antécédent et se rattachent au verbe même de la principale :

Ex. : Qui vivra verra.

1° Les propositions relatives qui se rattachent à un antécédent, nom ou pronom, équivalent généralement à des adjectifs épithètes ou en apposition.

a) Les unes sont déterminatives ; elles indiquent avec précision l'être, personne ou chose, désigné par l'antécédent :

Ex. Celui qui règne dans les cieux. (Boss.)
 Celui de qui *la tête au ciel était voisine*. (La Font.)
 Ce bloc enfariné ne me dit rien qui *vaille*. (La Font.)

b) D'autres sont purement explicatives

Ex. Là-dessus
 Passe un certain croquant *qui marchait les pieds nus*. (La Font.)

c) D'autres sont appositives et expriment une circonstance :

parfois une circonstance de but

Ex. Faites-vous des amis qui vous soutiennent.

parfois une circonstance de cause :

Ex. L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller,

Se plaint en son patois. (La Font.)

parfois une circonstance de concession :

Ex. L'homme auquel rien ne manquerait n'en serait pas plus heureux ;

assez souvent une circonstance de conséquence :

Ex. Il n'est, je le vois bien, si poltron sur la terre,

Qui ne puisse trouver un plus poltron que soi. (La Font.)

Ils n'ont devant les yeux que des objets d'horreur

D'avarice qui va jusques à la fureur. (La Font.)

Certaines relatives ne rentrent point dans ces catégories ; le relatif qui les introduit n'ayant d'autre signification que de les relier à une principale, en fait de véritables conjonctives :

Ex. L'aigle donnait la chasse à maître Jean Lapin,
qui (= et celui-ci) à son terrier s'enfuyait. (La Font.)

Le monarque des dieux leur envoie une grue

qui les croque, qui les tue

(= or celle-ci les croque, les tue). (La Font.)

Remarque. Les locutions c'est... qui, c'est... que, n'introduisent aucune proposition subordonnée ; ce sont des gallicismes ou constructions particulières auxquelles recourt le français pour mettre en relief le sujet ou le complément de quelque proposition :

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. (La Font.)

C'est l'indulgence

Qui fait le plus beau de leurs droits. (La Font.)

2° Construites sans antécédent les relatives se rattachent aux propositions principales à titre de sujet ou de complément :

Ex. Qui veut voyager loin ménage sa monture. (Rac.)

Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu. (La Font.)

Consultez qui vous voudrez ;

C'est un garçon de quarante ans qui a de quoi vivre. (Le Sage.)

Propositions incisives.

Il peut arriver qu'une proposition soit intercalée dans une autre proposition sans être reliée à aucun mot de cette proposition.

Il faut se garder de confondre une telle proposition avec une subordonnée.

C'est une indépendante enclavée, ou incise.

Ex. Ces enfants ne sont pas, *dit l'aigle*, à notre ami. (La Font.)

CHAPITRE XII

DISCOURS DIRECT ET DISCOURS INDIRECT.

L'écrivain est souvent amené à rapporter les paroles des personnages qu'il veut faire connaître.

Or il y a pour lui deux manières de le faire :

1° ou bien mettre en scène ces personnages et les faire parler eux-mêmes ; c'est alors du discours direct.

2° ou bien parler pour eux, en expliquant ce qu'ils ont dit : c'est du discours indirect.

Que le chêne dise au roseau

"Vous avez bien sujet d'accuser la nature",
son langage ou discours est en style direct.

Mais que le poète nous rapporte lui-même la réflexion du chêne en ces termes :

Le chêne un jour dit au roseau

Qu'il avait bien sujet d'accuser la nature,

le langage ou discours du chêne est alors en style indirect.

Comme on peut le voir par cet exemple, le discours indirect a des lois très différentes de celles du discours direct.

Les principales sont les suivantes :

1° Transformation des indépendantes en subordonnées introduites par *que* : "qu'il avait bien sujet d'accuser la nature" ;

et par suite les interrogatives directes deviennent des interrogatives indirectes.

2° Emploi exclusif des formes pronominales de la troisième personne pour représenter un sujet ou un complément de la première ou de la seconde :

"qu'il avait bien sujet" (il au lieu de vous).

3° Transposition de tous les temps aux formes respectivement correspondantes du passé :

Ici l'imparfait "il avait" au lieu du présent "vous avez".

Ailleurs le plus-que-parfait pour le passé, et le futur dans le passé (c'est-à-dire le conditionnel) pour le futur.

4° Remplacement de l'impératif par le subjonctif. En style indirect le roseau eût répondu au chêne "que sa compassion partait d'un bon naturel, mais qu'il quittât ce souci".

Le discours indirect a une autre forme plus dégagée, plus vive et plus alerte.

Un seul point, mais essentiel, la distingue de la précédente : la suppression de la conjonction *que* en tête des propositions indépendantes non construites au subjonctif.

Sous cette forme, la compassion du chêne envers l'arbuste se fût ainsi exprimée :

Il avait bien sujet d'accuser la nature : un roitelet pour lui était un pesant fardeau ; etc...

La première forme est moins libre, moins souple et moins légère, aussi arrive-t-il fréquemment qu'on l'abandonne pour la seconde, dans le cours du même morceau.

CHAPITRE XIII

LES GALLICISMES.

Chaque langue a des expressions et des tournures qui lui sont propres. On les appelle idiotismes (du grec *idios*, propre, particulier à),

Les idiotismes de la langue française s'appellent des gallicismes (de *gallus*, gaulois, français).

Il y a deux espèces de gallicismes : les gallicismes de construction et les gallicismes de figure.

Les gallicismes de construction sont ceux qui proviennent d'une irrégularité de la phrase, particulière à la langue française : *Il y a* des étoiles ; *vous me la baillez* belle.

Les gallicismes de figure sont ceux qui proviennent d'un mot ou d'une expression employés au sens figuré : Prendre le taureau par les cornes.

Il faut distinguer plusieurs catégories principales parmi les gallicismes de construction :

1° Constructions particulières qui s'expliquent par l'histoire de la langue, par des mots sous-entendus, etc. et dont il a été rendu compte au cours de la syntaxe : *La bailler* bonne ; *l'échapper* belle ; *toute affaire cessante* ; *poste restante* ; etc.;

2° Les gallicismes formés par l'expression *c'est que* ou *c'est* : *C'est* ici que j'habite ; *c'est* vous qui l'accusez ; *c'est* se tromper que de croire ; ce que *c'est* que de nous ; *c'était* merveille de l'entendre ; *c'en* est fait ; etc.

3° Les gallicismes formés par l'emploi du pronom *il* au neutre et des expressions où il entre : *Il* est honteux de mentir ; *il* me tarde de vous revoir ; *il* pleut ; *il* y a des fleurs ; *il* y a huit jours que je vous attends ; *il* y avait une fois un roi et une reine ; etc.

4° Les gallicismes formés par l'emploi de *que* : *Si j'étais* que de vous ; *il* n'est pas venu, *que je sache* ; etc.

5° Les gallicismes formés par certaines expressions comme *ne faire que de*, *avoir beau*, *ne pas laisser*, etc. : *Il* ne fait que de sortir (il vient de sortir) ; *j'ai* beau crier, *on* ne vient pas ; cette réflexion ne laisse pas d'être assez plaisante (est assez plaisante).

Remarque. On dit aussi *ne pas laisser que de* : Quoiqu'il ne fût pas invité, *il* ne laissa pas que de venir (il vint) ;

6° Les gallicismes formés par une figure de construction comme l'inversion ou l'ellipse : *Maître corbeau*, sur un arbre perché (inversion) ; *Plus* fait douceur que violence (ellipse).

C'est surtout dans les expressions populaires et dans les proverbes que les mots sont pris au sens figuré. Ainsi se sont formés des gallicismes qui s'expliquent par l'histoire de la langue ou qui souvent sont restés inexplicables. La liste pourrait en être très longue. Voici quelques exemples :

Avoir maille à partir avec quelqu'un (avoir à partager la plus petite pièce de monnaie, donc une discussion difficile) ;
Battre quelqu'un à plate couture (jusqu'à lui aplatir les coutures) ;
Etre hors de page (avoir fini son service de page, n'être plus écolier) ;
Entre chien et loup (à l'heure du crépuscule où on ne distingue plus un chien d'un loup) ;
Je m'en lave les mains (je n'en suis pas responsable ; allusion au geste de Pilate) ;
Mettre les pieds dans le plat (dire brusquement et sans ménagement une chose qu'il faudrait taire) ;
Monter sur ses grands chevaux (se mettre en colère) ;
Prendre la mouche (saisir au vol la moindre occasion de s'irriter) ;
Prendre le taureau par les cornes (aller droit à la difficulté) ;
Se faire blanc de son épée (se blanchir, se justifier par l'épée ; avoir confiance dans sa force) ;
Un homme de sac et de corde (un vaurien qui mérite d'être noyé dans un sac ou d'être pendu).

Aux gallicismes, il faut ajouter certaines locutions latines, qui sont passées dans la langue française et sont employées couramment même par le peuple :

Ab irato (dans un mouvement de colère) ;
Ad hominem (qui atteint directement la personne de l'adversaire : un argument ad hominem) ;
Ad patres (chez ses pères ; aller ad patres, mourir) ;
Causa belli (un motif de déclarer la guerre) ;
Gratis pro Deo (sans recueillir aucun bénéfice) ;
In extremis (au dernier moment) ;
Lapsus linguae (un mot dit par inattention à la place du mot juste) ;
Nec plus ultra (ce qu'il y a de mieux).

Remarque. Les langues modernes, en particulier l'anglais, ont fait pénétrer dans notre langue de nombreuses expressions qui sont devenues aussi d'usage courant : Five o'clock (cinq heures et par extension le thé de cinq heures); up to date (à l'ordre du jour), etc.

CHAPITRE XIV

DE LA PONCTUATION.

Du besoin de distinguer les idées et de marquer leurs rapports est née la ponctuation.

Les signes de ponctuation sont au nombre de dix :

le point ordinaire (.); le point d'interrogation (?); le point d'exclamation (!); les points de suspension (...); le point-virgule (;); la virgule (,); les deux-points (:); les guillemets (" ..."); le tiret (-); la parenthèse ().

a) Certains signes terminent et séparent les phrases : ce sont les points. Ils se placent à la fin des phrases :

Le point simple à la fin des phrases ordinaires :

Un seul fil remué fait sortir l'araignée. (V.H.)

Le point d'interrogation (?) à la fin des phrases qui renferment une proposition interrogative directe :

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ? (La Font.)

Le point d'exclamation (!) à la fin d'une phrase exclamative ou à la suite d'une interjection :

Quel transport ! Quelle joie ! Ah ! Que mon sort est doux ! (Mol.)

Les points de suspension à la suite d'une phrase brusquement interrompue :

Savez-vous bien que si... Suffit, vous m'entendez. (Mol.)

b) D'autres signes séparent les membres de phrases : ce sont le point-virgule, la virgule et les deux points.

1° Le point-virgule sépare des membres de phrase d'une certaine étendue, s'expliquant ou s'opposant :

Ne forçons point notre talent ;

Nous ne ferions rien avec grâce. (La Font.)

2° La virgule sépare

- ou des mots d'une même phrase :

Adieu veau, vache, cochon, couvée. (La Font.)

- ou des propositions d'une même phrase :

Travaillez, prenez de la peine. (La Font.)

- ou des éléments de différentes propositions

Il n'est, pour voir, que l'oeil du maître. (La Font.)

Dans ces différents emplois elle sert :

- tantôt à coordonner des éléments de même nature ou remplissant la même fonction :

Femmes, moine, vieillard, tout était descendu,
L'attelage suait, soufflait, était rendu. (La Font.)

- tantôt à juxtaposer deux termes en opposition :

Un rat, hôte d'un champ, rat de peu de cervelle,
Des lares paternels un jour se trouva soûl. (La Font.)

- tantôt à représenter un élément supprimé par ellipse :

Leurs ménages étaient tout leur docte entretien ;
Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles. (Mol.)

- tantôt à relier les éléments épars d'une même proposition, en mettant pour ainsi dire à l'écart ce qui est étranger à cette proposition : apostrophe, incise, ou proposition intercalée :

Mais en disant cela, songez-vous, *je vous prie*,
Que cette personne est, *Madame*, votre amie ? (Mol.)

- tantôt à mettre en relief un complément plus important :

On peut, *par politique*, en prendre le parti. (Mol.)

- tantôt à dégager la proposition des compléments circonstanciels dont elle serait surchargée :

Un jour, *sur ses longs pieds*, allait, *je ne sais où*,
Le héron au long bec emmanché d'un long cou. (La Font.)

3° Les deux points marquent une sorte d'équivalence et se placent tantôt entre une citation et les mots qui l'annoncent, tantôt entre une explication et les mots qui la préparent :

Le lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune. (La Font.)

c) Les trois autres signes de ponctuation s'emploient

1° Les guillemets ("..."), pour marquer le commencement et la fin d'une citation, d'un discours :
"Je vous paierai... intérêt et principal".

2° Le tiret(-), pour marquer, dans un dialogue, le changement d'interlocuteur :

Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?

- Nenni. - M'y voici donc ? - Point du tout. - M'y voilà ?

- Vous n'en approchez point. (La Font.)

3° La parenthèse () pour exprimer dans une sorte d'aparté une réflexion suggérée par le texte mais ne faisant pas partie du texte :

Ex. A ces mots, l'animal pervers

(C'est le serpent que je veux dire,

Et non l'homme : on pourrait aisément s'y tromper),

A ces mots, le serpent, se laissant attraper,

Est pris, mis en un sac. (La Font.)